



L'avenir de l'Europe

■ A Amsterdam, l'Allemagne impose la signature du pacte de stabilité budgétaire

■ La France obtient un engagement pour l'emploi mais sans nouveaux financements

■ L'histoire de la semaine où l'union monétaire a vacillé

Lire p. 2 et 3, la revue de presse p. 31, les réactions boursières p. 32 et notre éditorial page 16

Les Khmers rouges annoncent la fin de Pol Pot responsable du génocide cambodgien

Deux millions de morts entre 1975 et 1979, sous le régime du « Frère numéro un »

ABANDONNÉ par la plupart de ses partisans, en fuite dans l'extrême nord du Cambodge, à la frontière avec la Thaïlande, Pol Pot, le chef historique du mouvement des Khmers rouges, est politiquement mort.

L'homme qui dirigea au Cambodge, de 1975 à 1979, un régime responsable de la mort de deux millions de personnes, sort ainsi de l'histoire. Si une certaine confusion régnait encore, mardi 17 juin, quant à son sort personnel, il est en revanche acquis que Pol Pot a perdu tout contrôle sur un mouvement khmer rouge en pleine désagrégation depuis plusieurs mois.

Mardi matin, la radio des Khmers rouges, captée à Bangkok, annonçait qu'il avait été mis fin « à [sa] trahison » et que le « gouvernement » khmer rouge, dirigé par Khieu Samphan, avait pu reprendre la situation en main. Enigmatisque, la formule peut laisser entendre que Pol Pot a été exécuté.

La mort du « Frère numéro un »



avait déjà été annoncée, il y a un an, sans que l'on ait pu en avoir une quelconque confirmation.

Premier ministre du gouvernement royal, le prince Ranariddh, fils du roi Sihanouk, a déclaré mardi qu'il souhaitait la capture d'un Pol Pot « vivant » afin qu'il puisse être jugé pour ses crimes durant la période du génocide.

On peut toutefois s'interroger sur la détermination des dirigeants khmers, actuellement au pouvoir à Phnom-Penh, à organiser un tel procès.

La fin politique de Pol Pot ne signifie pas nécessairement l'apaisement des tensions au Cambodge. Le climat est explosif au sein du gouvernement de coalition dont les deux composantes - le Parti du Peuple cambodgien (PPC) de Hun Sen et les royalistes du Funcinpec - sont en concurrence ouverte pour récupérer les dépouilles du mouvement khmer rouge.

Lire page 6 et notre dossier pages 14 et 15

M. Kouchner réclame un contrôle de contamination à la Hague

DANS UN DOCUMENT inédit dont *Le Monde* révèle le contenu, les membres du comité scientifique créé, en janvier 1997, par le gouvernement Juppé pour examiner les conséquences d'éventuelles contaminations générées par l'usine de retraitement de la Hague (Manche) confirment l'existence d'un « agrégat » de cas de leucémies dans le canton de Beaumont-Hague. Mardi 17 juin, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a réclamé une vérification « au plus vite » des niveaux de contamination sur le site de la Hague. Le même jour, l'entreprise de retraitement nucléaire, la Cogema, a confirmé qu'elle avait confisqué du matériel soustrait appartenant à Greenpeace, qui devait porter plainte pour « vol qualifié en bande organisée ».

Lire page 10

Le porte-monnaie à puce pour 1998

AU PRINTEMPS 1998, le nombre de pièces de monnaie en circulation en France pourrait commencer à diminuer. Le Groupement des cartes bancaires vient de décider de créer un porte-monnaie électronique universel. Cette carte à puce rechargeable, semblable aux télécartes utilisées pour le téléphone, remplacera pièces et billets dans les transactions commerciales d'un montant inférieur à 100 francs. L'installation de distributeurs automatiques de monnaie électronique et de terminaux chez les commerçants entraînera des investissements considérables pour les banques. Elles envisagent de mettre à contribution commerçants et consommateurs.

Lire page 22

Sinead O'Connor interdite de séjour en Terre sainte par des extrémistes juifs

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Sinead O'Connor n'ira pas à Jérusalem. L'iconoclaste chanteuse irlandaise, qui devait se produire samedi 21 juin dans la ville trois fois sainte pour un concert en faveur de la paix, craint pour sa vie. Menacée de mort, via des messages anonymes adressés aux ambassades d'Irlande et de Grande-Bretagne en Israël, l'artiste a déclaré forfait le 16 juin. « Je soutiens la paix, a-t-elle fait savoir aux organisateurs, mais je ne peux pas mettre en danger la vie de mes deux enfants, de mes musiciens et techniciens. » Exit l'artiste naguère catholique - aujourd'hui bouddhiste -, qui n'avait pas craint, il y a quelques années, de déchirer rageusement sous l'œil des caméras un cliché du pape Jean Paul II... Exit Sinead O'Connor ; bonjour, Ehoud Olmert.

Député de l'extrême droite Likoud, partisan déclaré du « Grand Israël » et maire controversé d'une ville théoriquement « réunifiée » - en réalité, profondément divisée entre Juifs de l'Ouest et Arabes de l'Est -, M. Olmert s'est « réjoui » du retrait de la chanteuse. Les pacifistes, surtout lorsqu'ils

entendent remettre en question l'annexion unilatérale par l'Etat hébreu de la partie orientale palestinienne de Jérusalem, ne sont pas sa tasse de thé. Invitée par le Jerusalem Link, une organisation de femmes israéliennes et palestiniennes qui se bat depuis cinq ans pour un partage de souveraineté sur la ville, Sinead O'Connor devait charmer les Yérosolimitains sous une bannière portant « Jérusalem, deux capitales pour deux Etats ». L'un israélien, l'autre palestinien.

Sur les ondes de la radio publique israélienne, lundi matin, Itamar Ben Gvir grondait : « Une chanteuse qui prêche la division de Jérusalem et dissémine une culture goy [non juive] n'a pas sa place en Israël. » Que le concert ait reçu le soutien de célébrités comme Jacques Attali, Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Marie-Claire Mendès France, Alain Finkelkraut ou Edgar Morin ne change rien à l'affaire. Membre du Front idéologique, un groupuscule d'extrémistes juifs, M. Ben Gvir a ajouté : « Nous sommes heureux de voir que nos interventions ont porté... »

L'irascible Irlandaise, qui n'avait pas hésité à boxer deux photographes lors d'une visite

privée au Saint-Sépulcre en 1995, pourra préparer tranquillement son prochain album « dédié à la paix ». Les femmes du cru se débrouilleront sans elle. Daphna Golan, l'énergique pacifiste israélienne qui conduit le Link avec Amneh Badran, la Palestinienne, en a profité pour dénoncer lundi « l'atmosphère de menaces qui, depuis l'assassinat d'Yitzhak Rabin, pèse dans le pays sur tous les artistes favorables à la coexistence ».

Partiellement financée par l'Union européenne, la Fondation Ford, le Danemark et plusieurs consulats européens à Jérusalem, dont celui de France, la Semaine d'action pour la paix organisée par les femmes de la cité prévoit d'autres concerts, des expositions, des symposiums et une grande marche israélo-palestinienne samedi dans la Ville sainte « pour la reconnaissance des droits civiques et politiques des habitants [arabes] de Jérusalem-Est ». Débarrassés de M^{me} O'Connor, les fanas musclés du Front idéologique laisseront-ils le Link délivrer en paix son message de paix ?

Patrice Claude

Coup de filet antipédophiles

2 500 gendarmes ont été mobilisés, mardi 17 juin dans la matinée, pour une vaste opération de perquisitions et d'interpellations dans les milieux de la vidéo pédophile. p. 9

Tension en Ulster

L'IRA revendique l'assassinat de deux policiers en Irlande du Nord. Le premier ministre britannique, Tony Blair, annule une rencontre entre un membre de son gouvernement et le Sinn Fein. p. 4

Les cumuls cachés

L'abandon formel de leurs fonctions locales n'empêche pas les ministres du gouvernement Jospin de garder, en province, la haute main sur les affaires de leur ville. p. 7

Moscou en panne de tables abordables

Dans la capitale russe, les plaisirs de la gastronomie sont réservés aux plus fortunés. p. 24

Le virage de NatWest

La banque britannique jette l'éponge. Elle restreint ses ambitions dans les activités de marchés peu rentables. p. 17

Chastes amours chez Cartier

La Fondation Cartier propose une très sage exposition, pourtant intitulée « Amours ». p. 26

Snecma sort du rouge



JEAN-PAUL BECHAT

LE FABRICANT français de moteurs d'avions Snecma va sortir du rouge en 1997 grâce au redémarrage du marché aéronautique mondial. Son PDG, Jean-Paul Bechat, espère que le retour des profits lui permettra de reconstituer ses fonds propres.

Lire page 19

Les nouveaux dilemmes de l'humanitaire

LE MONDE de l'humanitaire affronte lucidement son désarroi. Entre doute et amertume, inquiétude et colère, il poursuit son examen de conscience. Il tente d'échapper aux dilemmes surgis, ou aggravés, lors des plus récents conflits, de la Somalie à l'ex-Yougoslavie, de la Tchétchénie à l'Afrique des Grands Lacs.

Comment clarifier les rôles entre humanitaires, d'une part, politiques, voire militaires, de l'autre, après plusieurs interventions où la sollicitation excessive des premiers servit d'alibi à l'inaction des seconds ? Peut-on seulement démêler le politique et l'humanitaire, souvent si imbriqués, sur le terrain comme au cœur de stratégies inavouées ? Dans l'urgence, comment protéger les travailleurs de l'humanitaire des tueurs qui les menacent ?

Voilà quelques-unes des questions posées lors du récent Forum de Wolfsberg, une rencontre organisée près de Zurich par Cornelio Sommaruga, président de la Croix-Rouge internationale, entre une soixantaine de responsables, dont les dirigeants de plusieurs grands fournisseurs d'aide humanitaire, notamment Emma Bonino (Commission européenne), Sada-

ko Ogata (Haut-Commissariat aux réfugiés, HCR), Carol Bellamy (Fonds des Nations unies pour l'enfance, Unicef), Yasushi Akashi (Nations unies) et Brian Atwood (Agence américaine pour le développement international, Usaid).

Premier dilemme : doit-on laisser les volontaires courir des risques extrêmes ? Les assassinats de trois délégués de la Croix-Rouge au Burundi (juin 1996), de six autres, dans leur lit, en Tchétchénie (décembre 1996) et de trois membres de Médecins du monde au Rwanda (janvier 1997) ont ouvert une ère inédite, où les travailleurs humanitaires ne jouissent plus d'aucune immunité fonctionnelle. Bien plus : la croix rouge - symbole de leur mission -, qui protégeait hier les volontaires, les désigne aujourd'hui à la vindicte des tueurs, qui tiennent pour victimes de choix ces témoins gênants dont la mort assure à leurs crimes un écho maximum.

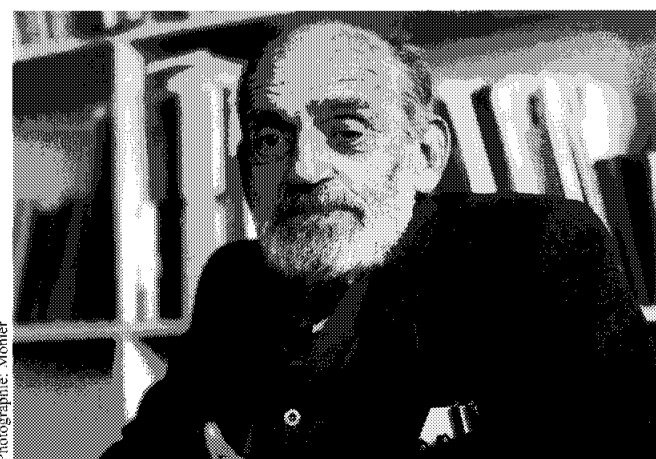
Cette vulnérabilité nouvelle a de multiples causes. Depuis la chute du mur, la plupart des conflits ont changé de nature.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 16

La Fnac vous invite dans son Forum...

A rencontrer **Théodore Monod** à l'occasion de la sortie de *Thésaurus* et de *Terre et Ciel* (éd. Actes Sud) le mercredi 18 juin à 16h.



Fnac Saint-Lazare
Passage du Havre
109, rue Saint-Lazare. 75009 Paris
Programme complet sur
36 15 FNAC (2,23 F/minute) et www.fnac.fr



International.....	2	Aujourd'hui.....	22
France.....	7	Jeux.....	25
Société.....	9	Météorologie.....	25
Carnet.....	12	Culture.....	26
Régions.....	13	Guide culturel.....	28
Horizons.....	14	Communication.....	29
Entreprises.....	17	Abonnements.....	30
Annonces classées.....	18	Radio-Télévision.....	30
Finances/marchés.....	20	Kiosque.....	31



Scepticisme, modestie ou ironie dans les partis politiques français

L'ADOPTION à Amsterdam d'une résolution sur la croissance et l'emploi, en complément du pacte de stabilité budgétaire, a été accueillie avec scepticisme, avec modestie, et parfois avec ironie, par la plupart des responsables politiques français.

L'ancien ministre des affaires étrangères, **Hervé de Charette**, a ainsi affirmé, lundi 16 juin, que « la performance du gouvernement français reste modeste ». Concernant le pacte de stabilité qui accompagnera la mise en place de l'euro, le député (UDF-PPDF) de Maine-et-Loire s'est « réjoui que le gouvernement socialiste soit arrivé à la raison, à la sagesse, ce qui l'oblige à s'asseoir sur ses promesses électorales ».

Ancien ministre délégué aux affaires européennes, **Michel Barnier** (RPR) a également minimisé la portée de l'accord d'Amsterdam, en déclarant, sur RTL, que, « un peu comme le coucou ou les ouvriers de la 11^e heure, on voit arriver les socialistes pour récupérer les efforts que nous avions faits ». « Ce qui vient d'être obtenu est exactement dans la ligne de ce que nous faisons depuis deux ans », a-t-il insisté, en estimant que « beaucoup de risques ont été pris pour l'amitié franco-allemande dans les derniers jours ».

Ministre de l'économie et des finances, **Dominique Strauss-Kahn** a reconnu, sur France 2, qu'il y avait eu « une certaine tension » entre les quinze partenaires européens.

Son collègue des affaires étrangères, **Hubert Védrine**, a déclaré sur TF 1 : « On ne peut pas dire qu'avec cette déclaration - qui est la meilleure déclaration possible - les choses s'arrêtent. Les choses commencent (...). C'est un résultat qui n'est peut-être pas aussi complet que ce que nous aurions désiré dans l'idéal, mais on n'est pas dans l'idéal. Il y a l'Europe avec quinze partenaires, et c'est un résultat incomparablement plus avancé que si le gouvernement français n'avait rien demandé de plus. »

Lundi, sur RTL, **François Hollande**, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, a déclaré « dommage » que le pacte de stabilité reste « aussi rigoureux ». M. Hollande a souligné que le gouvernement avait « fait bouger les choses », même s'il n'avait

pas obtenu tout ce qu'il demandait ». Le député de Corrèze a précisé à *Monde* que « le gouvernement Jospin a, en huit jours, fait avancer l'Europe de l'emploi de façon décisive par rapport aux deux dernières années ». Il estime que le pacte de stabilité a été mal négocié, en décembre 1996 à Dublin, par le précédent gouvernement.

Jean-Christophe Cambadélis, chargé des relations extérieures au secrétariat national du PS, a indiqué, de son côté, que « Lionel Jospin obtient un maximum d'effets dans un minimum d'espace ».

Paradoxalement, l'une des réactions les plus positives émane du Parti communiste. **Francis Wurtz**, membre du bureau national, a donné la position officielle du PCF en observant que « l'essentiel est que le débat est ouvert dans l'opinion et dans toute l'Europe - et cela à l'initiative du gouvernement français - sur le contenu de la réorientation de la construction européenne ».

Dans *L'Humanité* du mardi 17 juin, l'éditorialiste **Claude Cabanes** estime qu'« un nouvel espace s'ouvre dans la guerre pour l'emploi (...) ; il s'ouvre pour le gouvernement de notre pays, issu de la forte attente d'une réorientation de la construction européenne ».

Sur LCI, **Nicole Borvo**, membre du secrétariat national du PCF et sénateur de Paris, a toutefois émis le souhait « d'autres décisions et une réorientation plus directe, plus appréciable ».

Quant à **Maxime Gremetz**, député communiste de la Somme, opposé à la ligne « unitaire » du secrétaire national, **Robert Hue**, il a déclaré que l'accord d'Amsterdam fait « beaucoup de bruit pour rien. On peut toujours adopter un volet social. Mais le volet monétariste et ultralibéral demeure », a-t-il regretté.

Georges Sarre, porte-parole du Mouvement des citoyens (MDC), juge enfin que l'accord laisse « entière la question de la monnaie unique, des pays participants, de la parité avec le dollar, du contrôle démocratique de la Banque centrale. Ces conditions demeurent », a rappelé le député de Paris. Elles sont la base du rassemblement de la majorité, qui est prioritaire.

Les Quinze peinent à s'entendre sur la réforme des institutions

KLAUS KINKEL, le ministre allemand des affaires étrangères, avait prédit il y a quelques semaines « une nuit des longs couteaux » à Amsterdam, parce que la réforme des institutions européennes allait donner lieu à des négociations difficiles. Toute la nuit, les experts néerlandais ont travaillé sur plusieurs points encore en litige, après que les chefs d'Etat et de gouvernement eurent consacré l'essentiel de leur temps, lundi 16 juin, à passer en revue, chapitre après chapitre, les conclusions de la Conférence intergouvernementale (CIG), chargée de mettre à jour le traité de Maastricht.

Mardi matin, des décisions étaient encore à prendre sur des sujets engageant l'avenir de l'Union européenne. Les chefs

d'Etat et de gouvernement avaient à se prononcer sur un projet de traité dit d'Amsterdam. Celui-ci ne remplace pas le traité de Maastricht. Il vient le compléter, le préciser. Il marque aussi une étape dans le processus d'intégration.

OPPOSITION FRANÇAISE

Non seulement parce qu'il introduit une nouvelle qualité dans la coopération des pays européens en matière de libre circulation des individus, de politique extérieure et de défense, de lutte contre la criminalité, mais aussi parce que la réforme du fonctionnement des institutions européennes doit permettre l'élargissement de l'Union à des pays d'Europe centrale et orientale. L'ouverture des négociations avec les candidats est prévue six mois après la conclusion de

Les socialistes français ont réduit leurs exigences

DANS LES MOIS qui ont suivi l'élection présidentielle de 1995, Lionel Jospin a fréquemment reproché à Jacques Chirac de n'avoir pas dit ce qu'il allait faire et de ne pas faire ce qu'il avait dit. Il ne s'étonnera donc pas que ses actions d'aujourd'hui soient jugées à l'aune de ses déclarations d'hier et qu'on soulève cette question : la construction européenne, telle qu'elle se dessine à l'issue du sommet d'Amsterdam, est-elle conforme à ce que préconisait le PS durant la campagne des législatives ?

La réponse est complexe car M. Jospin n'a jamais dit expressément qu'en cas de victoire aux élections, il proposerait que la France dénonce le pacte de stabilité. Ce pacte, il l'a en revanche fréquemment critiqué. « C'est du super-Maastricht », s'insurgeait-il dans un entretien au *Monde* (21 mai), précisant qu'il n'avait « aucune raison » de se sentir « engagé » par lui. Mais il a toujours précisé qu'il ne serait pas maximaliste. Evoquant les conditions posées par le PS pour le passage à l'euro, il indiquait dans le même entretien que son souhait était de relancer le débat européen, mais sans mettre quiconque devant « un à prendre ou à laisser ».

La déclaration commune du PS et du PCF, publiée le 29 avril, manifeste le même balancement. S'il est implicitement critiqué, le pacte de stabilité n'y est pas formellement cité. Proposant de « dépasser le traité de Maastricht », le texte ajoutait qu'il convenait de « réorienter la construction européenne vers une Europe sociale ». Enfin, la plate-forme publiée par le PS le 2 mai indiquait « que les relations entre les pays participant à l'euro

devraient être « fondées, non sur un pacte d'austérité, mais sur un pacte de solidarité et de croissance ».

Le gouvernement argue donc qu'il a respecté la lettre sinon l'esprit de ses engagements. S'il n'a pas cherché à dénoncer le fameux pacte de stabilité, il est parvenu à obtenir, en contrepartie, un pacte complémentaire, qui vise à une meilleure coordination des politiques économiques en faveur de l'emploi. Il reste, pourtant, une inconnue : pourquoi le gouvernement français a-t-il si rapidement abandonné l'idée de proposer à ses partenaires d'amender le pacte de stabilité, pour se borner à demander l'adoption d'un pacte complémentaire ?

La question a visiblement fait débat ces derniers jours dans les sommets du gouvernement et on comprend bien pourquoi. Dans son ouvrage récent - *L'urgence. Plaidoyer pour une autre politique* (Plon) -, le nouveau ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, dénonçait le pacte de stabilité. « En vérité, déplorait-il, les Européens ont adopté à Dublin un "Maastricht II" qui limite drastiquement la possibilité de poli-

tiques budgétaires contra-cycliques » - c'est-à-dire de politiques allant contre les tendances à la récession de l'économie. Et il ajoutait : « Je considère les intégristes de la rigueur budgétaire et de la surévaluation monétaire comme les principaux adversaires de l'Union européenne. »

PAS D'ÉPREUVE DE FORCE

Or, pour finir, si les socialistes français ont obtenu une meilleure prise en compte de l'emploi, ils n'ont pas voulu engager d'épreuve de force sur les disciplines budgétaires européennes, arrêtées lors du sommet de Dublin. Quoi qu'en dise le gouvernement, il s'agit donc d'une évolution de doctrine. Alors que le PS a fait campagne lors des législatives en indiquant que, dans la conjoncture morose actuelle, il n'était pas raisonnable d'envisager une réduction à marche forcée des déficits et qu'il serait plus raisonnable de viser une simple stabilisation, le ministère des finances va devoir conduire une politique d'économies, si tant est que l'engagement pris à Amsterdam ait un sens.

Très symboliquement, on en faisait d'ailleurs l'aveu, lundi, à Bercy :

Les « six mois décisifs » de Pierre Moscovici

« Les six mois qui viennent seront absolument décisifs et, là, il y aura une discussion politique entre les Européens pour savoir si, oui ou non, on fait la monnaie unique », a déclaré mardi 17 juin, sur RTL, **Pierre Moscovici**. Le ministre délégué aux affaires européennes a ajouté : « Il faudra voir quelle est la situation de nos finances publiques, et c'est au regard de cette situation (...) que nous déciderons ou pas de passer à l'euro. J'espère bien sûr qu'on le fera. » Evoquant la norme de 3 % de déficits publics fixée par le traité de Maastricht, il a également estimé que, « le cas échéant », « on pourrait avoir une lecture politique, une interprétation, comme on dit, en tendance ».

La semaine où l'Union monétaire a vacillé

LA RUMEUR est née d'abord à Malmö, au congrès des partis socialistes européens, quelques jours seulement après les élections françaises : le gouvernement Jospin s'appretait à demander l'ajournement du sommet d'Amsterdam. En fait, il ne visait qu'une partie de l'ordre du jour, le pacte de stabilité adopté en décembre 1996 à Dublin, que les chefs d'Etat et de gouvernement devaient entériner dans la capitale néerlandaise. Pour sa première sortie internationale, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, demande, le lundi 9 juin, « un délai de réflexion » avant de signer le pacte qui a pour but d'assurer la discipline budgétaire des membres de l'Union monétaire après l'introduction de l'euro. Lors de la campagne électorale, Lionel Jospin a dénoncé ce « super-Maastricht » que la France avait absurde- ment négocié avec l'Allemagne.

C'est le premier acte d'une pièce qui doit en comporter trois. Les demandes de Dominique Strauss-Kahn suscitent l'émoi chez les partenaires de la France. A Bonn, le pacte de stabilité, invention du ministre des finances Theo Waigel, est considéré comme l'indispensable baume sur les plaies des Allemands, désolés d'abandonner leur deustemark contre une monnaie européenne menacée par le laxisme des « sudistes ». L'inquiétude est d'autant plus vive que le gouvernement français laisse d'abord entendre que ce délai pourrait atteindre plusieurs semaines. Dans la journée du mardi 10, le langage évolue nettement. Le franc a fait l'objet de quelques attaques et Jacques Chirac, qui tout en affirmant son soutien à son gouvernement, a rappelé qu'il a en-

gagé à Dublin la parole de la France. On n'exclut plus à Paris qu'un compromis soit trouvé avant la fin de la semaine. Les Néerlandais, qui achèvent leur tour de présidence, ne veulent pas que le Conseil européen d'Amsterdam soit gâché ; avec la Commission, ils s'activent pour proposer des solutions.

Lionel Jospin ne veut pas se contenter de quelques déclarations d'intention. Deuxième acte, jeudi 12 juin. Le chef du gouvernement réunit ses ministres à Matignon puis remet un mémorandum à ses partenaires où il propose des amendements au pacte de stabilité ; il ne s'agit plus de le renégocier, comme il le demandait avant les élections, mais d'y apporter des améliorations : création d'un « gouvernement économique », inscription du plein emploi parmi les objectifs prioritaires de l'UEM, lancement de grands travaux avec des financements communautaires.

TEXTE SACRÉ

Les Allemands font une concession : ils veulent bien accepter l'introduction d'un chapitre social dans le traité de Maastricht, qui ne les engage pas beaucoup, mais il n'est pas question de toucher au texte sacré du pacte de stabilité. Ils refusent catégoriquement de doter les institutions européennes de nouveaux pouvoirs dans la lutte contre le chômage ou de verser un pfennig de plus au budget communautaire. On espère alors que le sommet franco-allemand de Poitiers, vendredi 13, va débloquer la situation. En vain. Les positions sont encore trop éloignées. Si le chancelier Kohl tire argument d'une réception tardive du mémo-

Développer mon entreprise avec le Certificat AFAQ? Pourquoi donc, nous sommes très attachés à nos méthodes habituelles.



Entreprises, choisissez plutôt le certificat reconnu par les marchés. Hier, une bonne intuition et quelques finesses commerciales suffisaient à envisager un développement avec sérénité. Aujourd'hui, l'attachement à de vieilles recettes ne suffit plus. Avec le certificat AFAQ, votre entreprise sera reconnue sur les marchés, en France comme à l'international et se développera sans contraintes.



AFAQ - LE SIGNE DU PROGRÈS

Certificats AFAQ ISO 9000 - ISO 14000

Contactez le : 01 46 11 37 37

Les nouvelles tentations nationalistes des Hongkongais

L'imminence de la rétrocession stimule la redécouverte d'une identité chinoise jusque-là occultée. Pékin l'encourage, tout en se méfiant des initiatives incontrôlées. Car les démocrates, eux aussi, exploitent le mouvement pour se livrer à un harcèlement contre le régime continental

L'approche de la rétrocession de Hongkong à la Chine, prévue pour le 30 juin à minuit, suscite au sein de la population locale des sentiments mêlés. D'un côté, une inquiétude diffuse quant à l'avenir de

l'Etat de droit, qui a grandement contribué à l'éclatante réussite du territoire. D'un autre côté, la tentation de succomber aux sirènes du nationalisme chinois. La redécouverte d'une identité longtemps oc-

cultée stimule même chez certains une surenchère patriotique. Pékin encourage ces témoignages d'affection pour la mère-patrie tout en marquant une certaine défiance à l'égard des initiatives incontrô-

lées. Le malaise du régime continental est évident face à la mobilisation de groupes hongkongais en faveur de la cause des îles Diaoyu (Senkaku en japonais), revendiquées concurrentiellement par la Chine et le Ja-

pon. Pékin n'a cessé de calmer le jeu dans cette affaire, au risque de se faire accuser de tiédeur par les comités « patriotes » hongkongais au sein desquels les démocrates jouent un rôle actif.

HONGKONG

de notre envoyé spécial

« A bas le militarisme japonais ! » Le slogan rauque hurlé par le mégaphone s'est volatilisé dans les rafales de vent. La rade de Hongkong tangué. La houle s'est barbouillée d'un vert jade annonciateur de pluies chargées. En face, les gratte-ciel de l'île Victoria sont noyés dans la brume. « Nous demandons au Japon des excuses pour les atrocités commises pendant la guerre », continue l'orateur agrippé au bastingage du bateau.

A ses côtés, le petit groupe de « patriotes » sur le départ mêle des profils très variés : activiste enfouillard de rouge, *executive woman* armée d'un téléphone portable, diplômé new-yorkais en vacances... Tous s'apprentent à braver la haute mer pour reprendre possession, au nom de la nation chinoise, des îles Diaoyu (Senkaku en japonais), également revendiquées par Tokyo

et sur lesquelles des nationalistes japonais ont récemment fait des incursions. Au moment où, enfin, après une litanie de harangues enflammées, le bateau largue les amarres, la petite troupe de sympathisants massée sur la jetée de Tsim Sha Tsui se hérisse de V de la victoire. Arborant le drapeau rouge de la Chine populaire comme un orgueilleux éperon, le bâtiment se laisse aspirer par les courants.

Marginal, souvent outrancier, ce comité de défense des Diaoyu est un intéressant baromètre. Il révèle à sa manière les démanagements nationalistes dont l'opinion hongkongaise est l'objet à la veille de la rétrocession du territoire à la Chine. Lorsque David Chan, un des chefs de file du comité, s'est noyé, en septembre 1996, à proximité des îlots controversés, dix mille personnes ont défilé dans les rues de la cité pour saluer sa mémoire. La presse s'est empli de diatribes antijaponaises. Le consulat de Tokyo a été occupé. On découvrait alors brutalement l'émergence d'un nationalisme chinois « civil » asso-

ciant des groupes hongkongais, taïwanais et continentaux - ceux-là ont vite été muselés - et fermement à l'écart des régimes, voire contre eux. L'imminence du transfert de souveraineté n'est évidemment pas étrangère à cette poussée de fièvre. L'événement stimule un regain d'intérêt pour une identité chinoise longtemps occultée. Une telle redécouverte est souvent passablement hypocrite : c'est le cas d'éminentes figures de l'élite locale, hier collaboratrices serviles du pouvoir colonial, et qui exaltent aujourd'hui la Chine éternelle afin s'attirer les bonnes grâces du nouveau maître.

TERRAIN FERTILE

Mais l'opportunisme n'explique pas tout. Il entre aussi dans la célébration ambiante de la Chine une sincérité indéniable. « Les gens sont finalement assez fiers des progrès économiques enregistrés en Chine », explique Joseph Cheng, professeur de sciences politiques. Cela a favorisé un sentiment d'identification qui n'était guère possible jusque-là. »

L'épisode tragique de Tiananmen en 1989 a joué un rôle ambivalent dans cette évolution des esprits. Il a certes disqualifié le régime pékinois ; mais il a aussi suscité une vague d'émigration en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada ou en Australie, qui, au bout du compte, s'est soldée par un certain désenchantement à l'égard de l'Occident. Les immigrants hongkongais y ont découvert la récession, la décomposition du tissu social, voire le racisme anti-asiatique. Bien des illusions ont été brisées. Aussi, lorsqu'à partir de 1992 l'économie locale a redémarré - fouettée par la relance des réformes sur le continent, - les expatriés ont commencé à revenir au pays, dégrisés de leurs espoirs d'Occident.

Le régime pékinois cherche bien sûr à tirer profit de ce nouveau contexte psychologique. Ses propagandistes y voient un terrain fertile pour attiser quelques ressentiments antibritanniques enfouis dans la mémoire collective, notamment de celle des anciennes généra-

condescendance coloniale. Films et livres sur les guerres de l'opium ou les « traités inégaux » sont à l'affiche pour aviver le souvenir des « humiliations » du siècle dernier.

NOUVEAU COMBAT

Pourtant, rien n'est simple. En quête de légitimité, le régime chinois encourage cette ferveur nationaliste, mais, dans le même temps, s'en méfie. Car le mouvement peut aisément lui échapper. On perçoit bien ce malaise à propos de la mobilisation en faveur des îles Diaoyu. Au-delà des protestations officielles contre l'attitude japonaise, Pékin s'est efforcé de brider les passions plutôt que de les exacerber.

C'est que, à Hongkong, le comité de défense des Diaoyu n'est nullement noyauté par le Parti communiste chinois. Bien au contraire, ce sont des démocrates familiers des manifestations contre la répression de Tiananmen qui en sont les animateurs. Voyant l'oxygène se raréfier autour de la cause de la démocratie, ces adeptes de l'activisme ont décidé de se recycler

dans un nouveau combat, « politiquement correct » celui-là, et qui les garde de l'accusation rituelle de « trahison ».

La manœuvre est habile. Elle permet de poursuivre sous une autre forme le harcèlement contre le régime continental, mais c'est désormais ce dernier qui, par ses prudences diplomatiques, apparaît comme bradant les intérêts de la nation chinoise. On comprend mieux pourquoi Pékin s'efforce de neutraliser ces trouble-fête. Bernard Wong, jeune auteur d'un livre sur les Diaoyu, raconte comment les librairies pro-Pékin de Hongkong ont annulé des séances de dédicace sur instruction de l'agence Chine nouvelle - l'ambassade officielle de la République populaire.

Les militants « patriotes » essaient les mêmes rebuffades auprès des « tycoons » de Hongkong - en général inféodés à Pékin - lors d'opérations de collecte de fonds. Le nationalisme est décidément une chose bien trop sérieuse pour le laisser cheminer en liberté...

Frédéric Bobin

Le rêve intact des jeunes Blancs de Lamma Island

LAMMA ISLAND

de notre envoyé spécial

Voilà une île fort singulière. Un éclat de rocher flottant sur le delta de la rivière des Perles, un

REPORTAGE

Dans son île heureuse, le petit monde des « expat » attend le 1^{er} juillet sans angoisse

fragment de rêve sauvé de l'usure du temps.

A trois quarts d'heure en ferry des tours scintillantes de Victoria, on y débarque un peu incrédule. Le long de la jetée se succèdent un magasin bio, un pub anglais, des épiceries chinoises où pendent régimes de bananes et guirlandes de pétards, un panneau d'affichage informant des cours de taïchi, de yoga et de conférences sur le bouddhisme. Les chevelures blondes croisent les chapeaux hakkas aux larges bords des paysannes de retour des champs.

Lamma est un endroit unique à Hongkong. Plusieurs centaines de jeunes Occidentaux fous d'Asie ont élu domicile dans ce village de pêcheurs, attirés par la modicité de ses loyers et son cocktail de senteurs mêlées. On y trouve des rescapés de l'âge d'or hippie, des aventuriers sans le sou, des chômeurs de Sydney ou de Manchester venus « plonger » dans les restaurants, mais aussi de jeunes intellectuels sinisants - artistes, écrivains, chercheurs - ayant déniché ici leur atelier ou leur laboratoire.

De leur appartement, noyés sous les manguiers, ils auscultent les palpitations de la Chine toute proche. Refuge d'une poignée d'éclairés il y a une décennie, Lamma a vu sa population d'expatriés exploser ces dernières années. Les « babas cool » sont aujourd'hui supplantés par les jeunes cols blancs drainés par le miracle asiatique : après les hippies, les yuppies...

« POURQUOI RENTRER ? »

Nick est bien indifférent à ce bouleversement sociologique. Il est un gardien du temple des *sixties*. On le trouve affalé sur le trottoir, torse nu, devant un étal de livres usagés. Libraire à ciel ouvert, déménageur à ses heures perdues, il vivote, extatique. Il voue une passion farouche à cette île magnétique où il peut discuter du nirvana avec tel dissident chinois célèbre ou avec un duo « d'idiots du village » qui chantent des airs d'opéra de Pékin en se coiffant d'une casquette. Le bonheur...

Alors que bien de ses compatriotes britanniques s'apprentent à plier bagages après la rétrocession - les visas de travail seront plus difficiles à obtenir - il entend bien, lui, rester dans ce havre de « convivialité » dont il ne cesse de célébrer les vertus. « Pourquoi rentrer ? Je ne connais plus l'Angleterre », cette Angleterre qu'il avait tant maudie du temps du thatchérisme triomphant.

Havre de convivialité, Lamma ? Nombreux sont les résidents qui mettent en garde contre l'image d'Epinal véhiculée par Nick-le-bienheureux. Car les rapports entre ces jeunes expatriés et les autochtones ne sont pas toujours aisés. Une partie des villageois tend à s'arrêter au cliché de l'Occident décadent que renvoie une minorité de routards fauchés et fauteurs de troubles. La drogue, consommée ici avec générosité, et qui tue parfois, ne contribue pas à rehausser l'image. « Quand je suis arrivée ici et que j'ai cherché à louer un appartement, le propriétaire m'a dévisagé lourdement, de la tête aux pieds, comme si j'étais une pouilleuse, une lépreuse », raconte une expatriée.

PACTE DE CIVILITÉ

Des incidents éclatent ici et là. Au bar Fountainhead, qui donne sur la jetée, des bagarres opposent souvent, le samedi soir, des « expat » éméchés et brailleurs à de jeunes Chinois connus pour leur affiliation aux triades hongkongaises.

C'est presque un rite : la serveuse suédoise, étudiante en beaux-arts, se cache derrière le comptoir en attendant que l'orage passe. La dernière fois, on a dû évacuer les blessés par hélicoptère. Certains des policiers locaux affichent sans fard leur mépris des *gweilos* (« diables d'étrangers ») : en cas de cambriolage, il leur arrive de raccocher au nez de plaignants.

Mais l'irréparable n'a pas encore été commis. Ces heurts, qui restent sous contrôle, ne perturbent pas outre mesure la cohabitation. S'ils s'ignorent largement, les deux mondes ont noué entre eux un solide pacte de civilité. La rétrocession ne semble pas devoir bouleverser la donne.

Le seul signe tangible de l'événement se lit dans les manœuvres spéculatives de l'agence immobilière Jackson qui attend l'arrivée des Continentaux pour remettre sur le marché les appartements vides. Pas de quoi décourager Nick, le bouquiniste du pavé. Après le 1^{er} juillet, il compte bien continuer à exalter la félicité des lieux.

F. B.

SGAM Première

AAA, la meilleure note de Standard & Poor's

LA NOTE QUI MET NOTRE GAMME À VOTRE PORTÉE

SGAM Première est la seule gamme complète d'OPCVM de première catégorie notée AAA par Standard & Poor's.

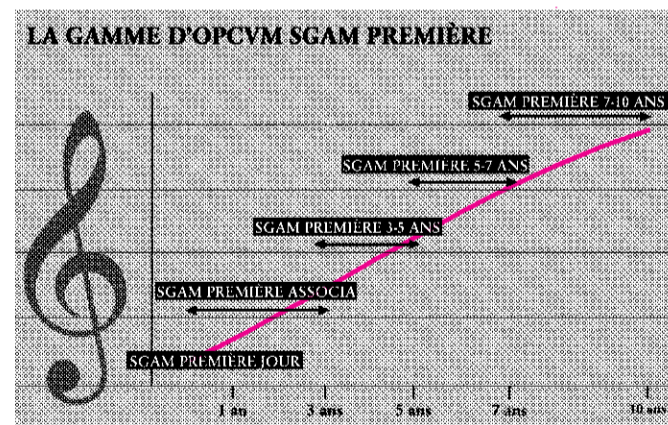
Conçue par Société Générale Asset Management pour les investisseurs institutionnels, les entreprises et les associations, la gamme SGAM Première est composée de cinq OPCVM qui couvrent l'ensemble de la courbe des taux.

Vous pouvez effectuer des arbitrages sans frais* au sein de la gamme. Vous ajustez ainsi le couple risque/performance au mieux de vos objectifs et de l'évolution des taux. Nos spécialistes sont à votre disposition pour vous conseiller la meilleure répartition de vos investissements.

Pour toute information, contactez votre conseiller habituel ou notre équipe commerciale dédiée à la clientèle institutionnelle et entreprises au : 01 42 14 83 00

Web : www.socgen.com/sgam

*À partir de 5 millions de francs.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Un rapport dénonce les conditions de maintien des étrangers dans les « zones d'attente »

L'Anafé critique l'état des locaux et les graves manquements à la loi

Dans un rapport sur la situation des « zones d'attente », créées en 1992 pour maintenir les étrangers non admis sur le territoire, l'Associa-

tion nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) dénonce la saleté des locaux, l'insuffisance de nourriture et les manque-

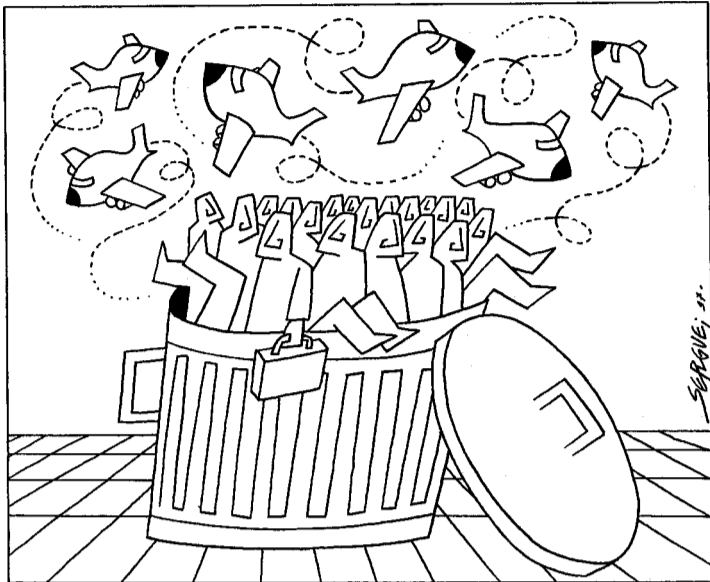
ments aux exigences légales. En 1996, 5 646 étrangers ont été maintenus dans la centaine de zones d'attente existantes.

« SALETÉ REPOUSSANTE, nourriture insuffisante, graves manquements aux exigences légales, détentions arbitraires, impossibilité de demander l'asile... » Le rapport sur la situation dans les « zones d'attente », que vient de publier l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), décrit de manière sombre l'état et le fonctionnement de ces lieux, précisément créés en 1992 pour donner un cadre légal à la pratique du maintien, en-deçà de la frontière, des étrangers dont l'entrée en France est refusée, en particulier des demandeurs d'asile en attente d'une autorisation de pénétrer sur le territoire.

Si l'état matériel des trente-sept lieux visités par les associations humanitaires (Croix rouge, Amnesty international, Cimade, France Terre d'asile) n'est guère reluisant, le plus inquiétant est que ces endroits ne sont, dans l'ensemble, guère utilisés, une pratique courante consistant à refouler les étrangers avant même leur placement en « zone d'attente » au mépris du délai d'un « jour franc » prévu par la loi pour permettre l'organisation d'un éventuel recours ou la formulation d'une demande d'asile. En 1996, 5 646 étrangers ont été maintenus dans la centaine de « zones d'attente » existantes, pendant une durée moyenne d'un peu plus de deux jours. Parmi eux, 526 étaient des demandeurs d'asile, dont 53 % ont été autorisés à entrer, d'après les statistiques du ministère de l'intérieur.

ZONES CLANDESTINES

Tandis que, place Beauvau, on se félicite du « fonctionnement correct du système », caractérisé par « une durée minimale de maintien des étrangers (...), la qualité du traitement des demandes d'asile, l'efficacité des contrôles aux frontières et la protection des droits et libertés des personnes maintenues », l'Anafé dresse un bilan nettement moins positif. L'association dénonce en premier lieu le caractère quasi clandestin des zones d'attente dont le ministère de l'intérieur ne publie ni la liste exacte ni la délimitation précise. Il peut s'agir aussi bien d'hôtels que d'un bureau de police ou d'une salle d'aéroport. Alors que le placement en zone d'attente n'est



pas considéré comme une détention, le rapport souligne les restrictions aux libertés de communication, de visite et de mouvement prévus par les textes.

La palme de l'indignité revient, sans conteste, selon l'Anafé, aux chambres de l'hôtel Ibis de Roissy, qui constituent la principale zone d'attente en service. L'endroit est « sale, malodorant », les chambres d'une « saleté repoussante », la nourriture en « quantité insuffisante », affirme le document qui estime « inadmissible » que de jeunes enfants puissent être maintenus dans des lieux en pareil état. La « zone » de Roissy contraste avec celle d'Orly, située elle aussi dans un hôtel Ibis, mais qui est cette fois « entretenue comme des chambres absolument normales ». En province, la situation est également contrastée, les lieux d'hébergement étant « d'autant plus luxueux qu'ils sont peu, voire pas utilisés ».

La recherche de l'efficacité dans la lutte contre l'immigration commande la multiplication des procédures expéditives, assure encore l'Anafé qui dénonce l'absence d'information aux étrangers retenus sur leurs droits et la « quasi-absence » d'interprètes. C'est encore par souci d'efficacité que l'Etat impose, depuis le 26 février 1992, le paiement d'une amende de 10 000 francs aux compagnies aériennes ou maritimes ayant ache-

miné un étranger démuné d'un passeport, d'un visa ou d'une carte de séjour en règle. Un rapport, rédigé cette fois par le ministère de l'intérieur à l'attention des parlementaires, établit le bilan de trois années d'application de ce texte. La direction des libertés publiques et des affaires juridiques y souligne les difficultés d'application de la loi, compte tenu de la mauvaise volonté de certains pays d'origine, des contestations de certaines compagnies aériennes et du peu d'empressement de certaines autres à procéder aux contrôles les plus élémentaires.

Sur trois années d'observation, 4 905 procès-verbaux concernant des absences de passeport en règle ont été dressés par les policiers présents dans les aéroports. Sur les

3 444 manquements considérés comme « manifestes » par le ministère, la place d'Air France est prépondérante. En trois ans, la compagnie nationale a dû payer pour plus de 8 millions de francs d'amende. Géographiquement, ces statistiques réservent également quelques surprises : si 51 % des manquements sont recensés au départ du continent africain (Bamako, Alger, Dakar, Douala...), la première place est occupée par le port britannique de Douvres. Circonstance aggravante aux yeux du ministère : plus des deux tiers des manquements sont de simples absences de visa, des infractions particulièrement « aisées à repérer » par les compagnies aériennes, souligne le rapport.

DOCUMENT FALSIFIÉ

Le ministère est confronté à une véritable bataille juridique menée par plusieurs compagnies, dont Air France. Celles-ci contestent en effet systématiquement les amendes infligées en cas de document falsifié, jugeant que l'« irrégularité manifeste » exigée par la loi n'est pas caractérisée. Elles dénoncent parfois même certains procès-verbaux en soulignant l'impossibilité qui leur est faite dans certains pays africains d'exercer des « contrôles élémentaires ». Sur les 245 procédures en cours devant le tribunal administratif, quelques jugements ont déjà été rendus, souvent en faveur des compagnies. Le ministère de l'intérieur a fait appel. Il attendra donc au Conseil d'Etat d'établir la jurisprudence.

Philippe Bernard
et Nathaniel Herzberg

Le Conseil d'Etat annule la reconduite à la frontière de 18 demandeurs d'asile

Un enfant avait été tué lors de leur interpellation

DIX-HUIT Tsiganes venus de l'ex-Yougoslavie pour trouver refuge en France, en août 1995, ont été illégalement refoulés à la frontière avant même l'examen de leur demande d'asile par les autorités. Un arrêt du Conseil d'Etat, discrètement rendu le 2 juin, vient ainsi clore l'un des aspects du drame de Sospel, au cours duquel un enfant de sept ans avait été tué par un policier de la Diccilec (ex-police de l'air et des frontières), lors d'un contrôle nocturne près de la frontière italienne. Par cette décision, la haute juridiction annule pour excès de pouvoir dix-huit arrêtés de reconduite à la frontière pris par le préfet des Alpes-Maritimes, ainsi que les jugements du tribunal administratif de Nice qui avaient rejeté les recours formés par les Tsiganes.

PROTECTION DES ÉTRANGERS

Le Conseil d'Etat censure ainsi une pratique de l'administration qui consiste à reconduire à la frontière, comme de simples clandestins, des étrangers en provenance de régions où leur vie est potentiellement en danger, alors que la mise en oeuvre du droit d'asile prévue par la Convention de Genève est basée sur le principe du « non-refoulement ». On prévoit en effet que l'étranger qui cherche refuge peut être démuné de papiers, précisément du fait des persécutions dont il se dit victime. La loi Pasqua de 1993 a codifié ce principe en prévoyant que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ne peut être saisi d'une demande d'asile qu'après l'enregistrement

de la demande d'admission au séjour de l'étranger. Le Conseil d'Etat estime que ce texte a pour effet d'« obliger l'autorité de police à transmettre au préfet, et le préfet à enregistrer une demande d'admission au séjour au titre de l'asile formulée par un étranger à l'occasion de son interpellation pour entrée irrégulière sur le territoire ». L'arrêt précise que la loi empêche dans ce cas le préfet d'utiliser ses pouvoirs de reconduite à la frontière avant d'avoir accordé ou refusé l'admission au séjour comme demandeur d'asile.

C'est précisément ce qu'avait fait le préfet des Alpes-Maritimes le 20 août 1995 en ordonnant la reconduite à la frontière des dix-huit Tsiganes interpellés quelques heures plus tôt près de Sospel. Le Conseil d'Etat rappelle que ces personnes avaient immédiatement demandé l'asile. Leur demande aurait dû être examinée puisque aucune des circonstances permettant de refuser légalement le séjour (demande « manifestement infondée », compétence d'un autre Etat, trouble à l'ordre public, fraude) n'avait été constatée.

Cette décision intervient alors que la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence doit examiner l'appel interjeté contre la décision qui avait clos par un non-lieu l'instruction sur la mort de l'enfant de Sospel. Elle arrive aussi à point nommé, au moment où les associations de défense des droits de l'homme dénoncent le non-respect par la France de sa propre législation sur le droit d'asile.

Ph. B.



PUBLICIS

PERFORMANCES SATISFAISANTES EN 1996 ET BONNES PERSPECTIVES POUR 1997

L'Assemblée Générale de PUBLICIS SA réunie le 13 juin 1997 sous la présidence de Mme Elisabeth Badinter, Présidente du Conseil de Surveillance, a approuvé les comptes annuels 1996 présentés par M. Maurice Lévy, Président du Directoire.

Le Groupe PUBLICIS, avec un chiffre d'affaires consolidé de 22 milliards de francs, en progression de 7 %, a réalisé un bénéfice net consolidé courant, part du Groupe, de 177 565 000 F, en progression de 16 % par rapport à 1995 (152 726 000 F).

Après constatation d'une plus-value exceptionnelle nette de 7 766 000 F,

le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 185 331 000 F, en hausse de 21 %.

Le résultat net total consolidé est de 338 588 000 F contre 308 389 000 F en 1995 et la capacité d'autofinancement s'élève à 527 millions de francs, en progression de 5 %.

Les chiffres ci-dessus n'incorporent pas les données des filiales acquises au cours de l'année 1996 pour constituer le réseau mondial du Groupe Publicis : Publicis-Norton au Brésil ; Publicis-BCP au Canada ; Publicis-Romero au Mexique ; Publicis-Basic aux Philippines et Publicis-Eureka à Singapour.

Cette stratégie de mondialisation va recevoir une nouvelle impulsion après l'accord définitif intervenu avec True North et dont la matérialisation effective s'est traduite par des échanges d'actions et d'espèces le 10 Juin 1997.

A la suite de ces opérations :

- Publicis demeure le premier et principal actionnaire de True North, société cotée au New York Stock Exchange avec environ 20 % des actions.

- True North a une participation de 26,5 % dans Publicis Communication, filiale à 73,5 % de la société Holding Publicis SA.

Ce sont là les seuls liens capitalistiques qui existeront entre les deux Groupes.

- Publicis a cédé à True North ses participations dans les agences FCB Paris, FCB Londres, FCB Lisbonne et Gnomi-FCB à Athènes.

- Publicis retrouve sa totale indépendance en Europe avec 100 % des actions de l'ancienne filiale commune Publicis-FCB Europe dont True North avait 49 % et qui prend désormais le nom de **Publicis Europe**.

- Publicis se renforce à l'international en acquérant auprès de True North des agences en Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande et Thaïlande.

- Publicis contrôle à 100 % le réseau d'achat d'espace Optimédia.

- Publicis et True North vont explorer la possibilité de travailler ensemble dans l'univers de l'achat d'espaces.

- Dans les régions où il n'est pas rentable d'avoir deux agences, un accord de service est intervenu, renouvelable annuellement.

Parallèlement, Publicis poursuit son expansion mondiale et renforcera sa présence en 1997 dans les régions d'Amérique Latine et d'Asie.

Le Groupe Publicis apparaît de plus en plus adapté aux nouvelles exigences des annonceurs. Les méthodes et outils développés par le Groupe, la qualité et l'implication de ses équipes, la cohérence de son image et la force de ses campagnes en font un Groupe très attractif pour les annonceurs.

Les récentes performances - avec des budgets comme Hewlett Packard, Converse, Inmarsat, Védior, Hermès, Arcopal, Galeries Lafayette, Tefal, le PMU, Thomson-Multimédia en Europe, Siemens dans la zone Asie, Quick & Reilly aux USA, Guinness en Angleterre, Belgacom en Belgique, RENFE (Chemins de Fer) en Espagne, etc... - témoignent de cette force d'attraction.

La politique de mondialisation, les premiers effets de la clarification de la situation avec True North, les résultats de notre politique de développement permettent de confirmer les prévisions annoncées avec une progression sensible des résultats 1997, malgré une situation économique en Europe encore peu encourageante.

L'Assemblée a décidé que le dividende de 4,80 F par action (+ 20 %), auquel s'ajoute un avoir fiscal de 2,40 F sera mis en paiement le 11 juillet 1997.

En Seine-Maritime, les intempéries ont fait quatre morts

L'ORAGE violent qui s'est abattu, lundi 16 juin, sur le département de Seine-Maritime a fait quatre victimes, dont deux enfants et leur mère emportés par une coulée de boue dans la commune de La Vaupalière. A Rouen, un automobiliste a été tué en raison du manque de visibilité. Des torrents de boue, couchant les arbres en travers des routes, et des pluies diluviennes incessantes ont bloqué pendant plusieurs heures les routes et les villages au nord et nord-ouest de Rouen jusqu'à Yvetot, où des supermarchés ont été inondés. Une garderie pour enfants a été évacuée ainsi qu'une maison de retraite. Une dizaine d'hélicoptères ont dû être effectués par les sapeurs-pompiers pour sauver des automobilistes ou des personnes bloquées dans leur maison. Sur l'autoroute A 15, près d'un millier de véhicules se sont retrouvés coincés entre Rouen et Barentin. Des voitures ont été retournées par la montée des eaux et de la boue, provoquant un début de panique. Des gendarmes et une centaine de pompiers aidés de plongeurs sont intervenus plus de cinq cents fois. La ligne ferroviaire Rouen-Le Havre a été interrompue dans la soirée à la suite de glissements de terrain sur les voies ferrées au nord de Rouen.

DÉPÊCHES

■ **TIBERI** : le juge d'instruction parisien Chantal Perdrix a été chargée, lundi 16 juin, de l'enquête sur les « manœuvres frauduleuses de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin » commises lors des dernières élections législatives dans la deuxième circonscription de Paris, fief du maire (RPR) de la capitale Jean Tiberi. A la suite d'une plainte déposée par Yves Frémion-Danet, candidat écologiste (Verts), le parquet de Paris avait ouvert, vendredi 13 mai, une information judiciaire contre X.

■ **JUSTICE** : Jacques Heuclin, député (PS) de Pontault-Combault (Seine-et-Marne), a été mis en examen, par lettre recommandée, pour trafic d'influence et recel d'abus de biens sociaux. Le parquet de Melun avait ouvert une enquête après avoir reçu des documents d'un comité anonyme « de l'environnement » qui accusait l'élu, depuis 1995, de confondre ses intérêts politiques et privés. Sa compagne a également été mise en examen pour les mêmes motifs.

■ **POLICE** : le syndicat policier CUP/SGP s'est déclaré « à nouveau scandalisé », lundi 16 juin, dans un communiqué, par les propos tenus par le groupe de rap NTM, lors du concert donné au Parc des Princes, dimanche 15 juin, à Paris. Evoquant lors de leur tour de chant leurs récents démêlés avec les policiers, les jeunes chanteurs ont estimé que les procédures judiciaires engagées à leur encontre constituaient « une atteinte à la liberté ».

TRANSPORTS Parmi les dossiers sensibles, en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, que le gouvernement de Lionel Jospin devra trancher, figure l'exten-

sion de l'aéroport de Roissy. ● LE MINISTRE DES TRANSPORTS Jean-Claude Gayssot (PC) doit prendre une décision d'ici à la mi-juillet. ● LES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS de-

mandent toujours l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) de deux nouvelles pistes. Outre les prévisions de trafic, Aéroport de Paris met en avant des arguments écono-

miques. ● SELON CERTAINES RUMEURS, un compromis pourrait être trouvé, avec la construction d'une seule nouvelle piste. ● A BEAUVILLIERS (EURE-et-LOIR), partisans et ad-

versaires de la construction du troisième aéroport de la région parisienne continuent à se mobiliser. Une opposante au projet vient d'être élue député de la circonscription.

Les opposants à l'extension de l'aéroport de Roissy entre espoir et inquiétude

Avant les élections, la gauche et les Verts soutenaient les riverains qui refusent les deux nouvelles pistes prévues.

Mais Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des transports, doit tenir compte de l'impact du projet en termes d'activité économique et d'emploi.

PONTOISE

de notre correspondante

L'entrée à l'Assemblée nationale du socialiste Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, élu de la 9^e circonscription du Val-d'Oise, et celle du candidat des Verts Yves Cochet, nouveau député de la 7^e circonscription du même département, ont été ressenties comme une victoire chez les opposants à l'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Jean-Pierre Blazy, épaulé par le mouvement d'Yves Cochet - et de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement -, a, en effet, longtemps mené bataille contre le projet de deux pistes supplémentaires de l'ancien suppléant. Mais pour les quelque 350 000 habitants de la vallée de Montmorency, qui peuvent subir aux heures de pointe un avion toutes les trente secondes, il s'agit de transformer l'essai : obtenir du nouveau ministre de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gayssot (PCF), l'annulation pure et simple de la déclaration d'utilité publique (DUP) d'extension de Roissy, parue au *Journal officiel* le 27 mars.

Léger espoir pour les opposants : ils viennent d'apprendre que le ministère « gèle » le dossier pendant un mois. Une décision devra être prise au plus tard le 15 juillet, date fixée pour le début des travaux de la première des deux nouvelles pistes, la piste 4.

FAIRE CONFIANCE

Les riverains hostiles à l'extension n'ont donc d'autre choix que de faire confiance au nouveau gouvernement, dont les composantes politiques, dans l'opposition, ont toujours combattu à leurs côtés. Le 27 avril, par exemple, une

manifestation s'était déroulée sur l'emplacement d'une des futures pistes, à l'instigation du Parti communiste, avec à sa tête le secrétaire national et futur député d'Argenteuil, Robert Hue. Le 15 mai, une dizaine de communes, parmi lesquelles Gonesse et Goussainville, dirigée par le maire et conseiller général communiste Michel Toumazet, décidaient de déposer devant le Conseil d'Etat un recours pour l'annulation de la DUP.

Aujourd'hui, Jean-Pierre Blazy et Michel Toumazet persistent et signent. Le premier a adressé un courrier à Jean-Claude Gayssot et à Dominique Voynet pour leur demander de recevoir une délégation d'élus et de riverains. Le nouveau député PS dénonce une nouvelle fois une « extension décidée sans concertation avec les associations et les élus » et rappelle que le précédent gouvernement n'a pas tenu compte des « conditions suspensives » qui accompagnaient l'avis favorable de la commission d'enquête. Il critique également le deuxième décret, publié lui aussi le 27 mars, et qui crée une institution indépendante pour la mesure et le contrôle des nuisances : les associations et les élus en sont exclus. Michel Toumazet, lui, a préféré s'adresser directement au premier ministre, en énumérant les « trois questions urgentes à l'ordre du jour : le retrait de la déclaration d'utilité publique, un débat national sur l'aviation civile et l'établissement de mesures visant à la diminution significative des nuisances ». Pour le maire de Goussainville, « une nouvelle mobilisation n'est pas à écarter afin d'ouvrir les perspectives de développement de l'aviation civile hors de la zone de Roissy ».

Pour les opposants à l'extension, ces deux interventions étaient ju-

gées d'autant plus urgentes que, sur le terrain, les choses sont bien avancées. Outre les deux nouvelles constructions, pour lesquelles les marchés ont déjà été notifiés aux entreprises, le projet prévoit de rallonger de 600 mètres vers l'est les deux pistes existantes et, sur la piste 2, les pelleuses sont déjà à l'œuvre. De plus, la défaite en Eure-et-Loir du député sortant et président de la région Centre Maurice Dousset (UDF-PR), fervent défenseur d'un troisième aéroport à Beauvilliers pour régler le problème de l'expansion du trafic aérien en région parisienne, battu lui aussi par une candidate Verte, a de quoi inquiéter les Val-d'Oisiens hostiles à l'extension (lire ci-dessous) : Beauvilliers risque d'être envoyé aux oubliettes, ou du moins d'être repoussé de plusieurs années, faisant de l'extension de Roissy un impératif.

Pour toutes ces raisons, les diri-

geants d'Aéroports de Paris (ADP) se montrent, eux, plutôt confiants : « Avec 361 mouvements en 1996, nous nous trouvons déjà en limite de capacité aux heures de pointe. Les deux pistes supplémentaires permettront un meilleur écoulement du trafic et une plus grande souplesse d'exploitation », précise Jacques Reder, le responsable de la communication, qui ajoute : « Toute la procédure a été menée dans le strict respect de la légalité. Les quatre pistes parallèles et une cinquième abandonnée il y a trois ans figurent dans le plan masse de l'aéroport, approuvé par les pouvoirs publics au début des années 60. Je ne vois pas comment des opposants auraient les moyens de casser le décret du 27 mars. La mise en service de la première des deux nouvelles pistes est toujours prévue à l'automne 1998. L'Île-de-France est un grand centre de trafic industriel, politique, commercial et l'augmen-

tation du trafic aérien est inscrite dans cette réalité, même si nous ne faisons pas les deux pistes supplémentaires ».

TROIS ARGUMENTS

Aéroports de Paris oppose d'ailleurs trois arguments aux détracteurs d'ADP : Roissy totalise 45 000 emplois directs ; l'extension de la plate-forme devrait amener du travail à un millier de personnes pendant les travaux ; le coût total des investissements tourne autour de 1,5 milliard de francs, somme que l'établissement public se devrait de rembourser aux entreprises en cas d'annulation du projet. Ces considérations économiques incitent d'ailleurs les riverains à une certaine réserve, face à l'attitude que pourrait adopter le ministre des transports : « Les communistes n'ont jamais caché que cette extension pouvait être un « plus » pour l'emploi et les fi-

nances publiques des communes de la région, reconnaît René Le Mée, président du collectif d'associations Val-d'Oise environnement. Est-ce que ces arguments vont encore primer aujourd'hui ? Nous attendons avec davantage de confiance la décision des socialistes et des Verts ». Autrement dit du premier ministre et du ministre de l'environnement. Déjà, dans les milieux politiques locaux, des hypothèses sont avancées : de nouvelles négociations pourraient aboutir à la construction d'une seule piste supplémentaire, en attendant que soit fixé le sort du troisième aéroport. Quant à l'institution indépendante pour la mesure et le contrôle des nuisances, sa composition pourrait également être revue, de façon à donner satisfaction aux élus et aux associations de riverains.

Frédérique Lombard

Une Verte dans la Beauce

CHARTRES

de notre correspondant

Les opposants au projet de grand aéroport de Beauvilliers (Eure-et-Loir) ne démobilisent pas ; ses partisans non plus... Dimanche 8 juin, un pique-nique était organisé sur le site avec pour « vedette » Marie-Hélène Aubert, nouvelle députée (Vert). Quant à Maurice Dousset (UDF-PR), président du conseil régional du Centre, qu'elle a battu, il continue à soutenir plus que jamais l'association Aircap, fer de lance de cet aéroport d'après-demain au milieu des blés.

Marie-Hélène Aubert cumule pourtant bien des handicaps possibles dans une circonscription rurale dont les contours sont calqués sur les riches terres de Beauce. Ici, de tout temps, on a voté pour la droite conservatrice. Elle a pourtant réalisé ce tour de force en battant clairement Maurice Dousset, titulaire du siège depuis 1973 et considéré comme indéfectible.

La nouvelle députée « y croyait ». Au premier tour, avec 314 voix d'avance, elle pensait avoir déjà « rempli son contrat ».

Luc Souriau

Son style ? Sens du contact, simplicité, sérénité, franc-parler, rénovation des institutions. Ayant milité dans le sillage de Dominique Voynet, elle était membre du collège exécutif des Verts depuis 1993, chargée des questions européennes et internationales.

Elue depuis 1992 au conseil régional, elle a souvent eu le sentiment de « prêcher dans le désert ». Elle préside un minigroupe écologiste dont les voix sont indispensables à la majorité relative UDF-PR pour « valider son budget ».

Pragmatique, elle croise cependant régulièrement le fer avec Maurice Dousset. Elle plaide pour la réouverture de la ligne ferroviaire Chartres-Orléans et est farouchement hostile à Beauvilliers. Mais, même assurée du soutien de Lionel Jospin sur ce dossier, elle s'est bien gardée d'en faire son unique cheval de bataille. Elle met aussi en avant un autre modèle d'agriculture, respectueux de l'environnement et gestionnaire de l'eau plutôt que « chasseur de primes ».

PRENEZ LA PAROLE
LE 17 JUIN 1997, À LA CITÉ DES SCIENCES DE LA VILLETTE, À PARIS

"L'eau en questions"

L'eau et
l'environnement

Les enjeux
de l'eau

Le prix
de l'eau

La qualité
de l'eau

Jean-Marie Messier, Président de la Compagnie Générale des Eaux,
Daniel Caille, Directeur du pôle Eau, et Marie-Marguerite Bourbigot, Directeur de la Recherche,
répondront à 18h à toutes les questions que vous leur poserez sur l'eau
lors d'un grand débat animé par Philippe Bloch, auteur de "Service Compris".



Pour participer le 17 juin 1997 à 18h au débat "L'eau en questions", appelez le 0 800 03 21 15 pour recevoir votre invitation dans la limite des places disponibles. <http://www.eau.generale-des-eaux.com>

Mobilisation pour Superphénix à Creys-Malville

MILLE CINQ CENTS PERSONNES ONT MANIFESTÉ, lundi 16 juin, à Creys-Malville (Isère), pour exiger la poursuite du fonctionnement de la centrale nucléaire Superphénix. Les manifestants entendaient exprimer leur opposition au projet de démantèlement de cette installation, qui génère chaque année - pour produire, lorsqu'elle fonctionne, une faible quantité d'électricité - près de trois cent millions de francs de salaires, de commandes et de taxes au bénéfice de la population locale, des entreprises régionales et des communes de l'Isère et de l'Ain. De leur côté, les Européens contre Superphénix ont annoncé la constitution d'un « comité local pour l'arrêt définitif de Superphénix ». - (Corresp. rég.)

Les métamorphoses de Suez

Après l'immobilier, l'industrie et la finance, la compagnie choisit un nouveau destin en fusionnant avec la Lyonnaise des eaux pour devenir le premier groupe mondial de services

UN instant, Gérard Mestrallet a été pris de vertige. « Suis-je en train de tuer Suez ? » Alors que les négociations avec la Lyonnaise des eaux sur leur prochaine fusion étaient dans la dernière ligne droite, le président de Suez a soudain douté. La compagnie ne risquait-elle pas de se dissoudre dans ce mariage ? Balayant une dernière fois ces interrogations, Gérard Mestrallet a rapidement retrouvé ses certitudes. Ce rapprochement avec la Lyonnaise des eaux, il l'avait voulu, préparé depuis plus d'un an. Il s'imposait, justement pour perpétuer Suez.

La rupture va être totale pour la compagnie. Jusqu'alors holding, présente à la fois dans les services financiers, l'industrie et l'immobilier, figurant parmi les principaux acteurs du capitalisme français, Suez va se transformer, le 19 juin au soir, en un groupe industriel. Ce dernier va devenir le premier groupe mondial de services collectifs (eau, énergie, propreté, communication). Approchant les 200 milliards de francs de chiffre d'affaires, il se classera au deuxième rang français par la taille, derrière Elf.

De l'ancien Suez, il ne subsistera plus grand-chose, si ce n'est un formidable portefeuille d'actifs et de participations financières, qui donnera des moyens décuplés au nouveau groupe pour aller conquérir le monde. Mais cette reconstruction traduit aussi l'esprit de Suez. Pour survivre aux à-coups de l'histoire, la compagnie a dû accepter, plusieurs fois, des changements radicaux. La métamorphose qu'elle entreprend aujourd'hui s'inscrit dans le droit fil de la longue histoire de la compagnie, soucieuse avant tout de poursuivre une aven-

ture commencée il y a cent trente-neuf ans.

Le 15 décembre 1858, Ferdinand de Lesseps annonce la création de la compagnie universelle du canal maritime de Suez. La société se propose de creuser, puis d'exploiter en concession pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, un canal reliant la Méditerranée à la mer Rouge. Le pari est immense : il est à la fois technique, commercial, financier et politique. Reprenant, en les modifiant, des travaux d'ingénieurs français faits précédemment, Ferdinand de Lesseps entend construire un canal, sans écluse, dans le désert entre le site de la future ville de Port-Saïd et le petit port de Suez. Cette nouvelle voie maritime ne peut convenir aux voiliers. Mais Lesseps parie que le canal s'imposera avec l'arrivée des bateaux à vapeur. Pour financer le projet, la société, qui estime les travaux à 433 millions de francs-or, décide de se passer des soutiens bancaires et de faire appel directement aux petits épargnants. Elle choisit aussi de passer outre aux vetos de la Grande-Bretagne et de la Turquie, puissance tutélaire de l'Égypte, et de ne s'appuyer que sur le gouvernement égyptien en place.

Malgré les risques, vingt et un mille épargnants français souscrivent et apportent 104 millions de francs. A l'étranger, en revanche, le scepticisme est total : la compagnie ne recueille que 4 millions de francs. La société, qui a besoin d'au moins 200 millions de capital pour commencer, fait appel au gouvernement égyptien. Celui-ci accepte d'apporter 89 millions, ce qui permet d'engager les travaux.

Le creusement du canal, commencé en avril 1859, est un chantier d'une ampleur gigantesque pour le XIX^e siècle. En plus du canal, il faut construire des villes, des ports, des voies d'accès. Plus de vingt mille hommes y travaillent en même temps. Des machines spéciales sont inventées pour creuser la terre, éclater la roche. Le canal est officiellement inauguré le 17 novembre 1869.

Les débuts sont cahotiques. Les navires craignent de s'engager dans cette nouvelle voie. La compagnie de Suez, croulant sous les dettes, ne peut verser aucun dividende. L'action s'écroule. Peu à peu, le trafic augmente sur le canal, puis explose. Le pari est gagné : la vapeur l'a emporté sur la voile ; la route de Suez sur celle du Cap pour relier l'Europe à l'Inde et à l'Asie.

La Grande-Bretagne, hostile au

canal à ses débuts, voit avec inquiétude cette voie stratégique entre Londres et son empire colonial, lui échapper. Au nom de la protection du canal, elle occupe militairement l'Égypte. Profitant des difficultés financières du gouvernement égyptien, elle rachète à bas prix les actions que ce dernier détenait. Et obtient des administrateurs.

Les actionnaires particuliers français s'inquiètent peu de cette mainmise britannique. Leurs intérêts sont préservés. Depuis 1875, date du premier dividende, ils ne cessent de s'enrichir. Alors que le canal a coûté 675 millions de francs entre 1858 et 1914, la compagnie a distribué en cinquante-six ans 2,3 milliards de francs, soit trois fois et demi la mise de départ. En Bourse, l'action est devenue synonyme de rente perpétuelle, que se disputent tous les héritiers des familles bourgeoises.

Dans la salle du conseil d'administration de la compagnie, rue d'Astorg, au milieu des souvenirs exotiques, des boiseries et des lustres en cristal, les dirigeants se contentent de gérer cette profusion de richesses. Et dans l'Etat, Suez est devenu une émanation du Quai d'Orsay, accueillant comme administrateurs les grands noms de l'aristocratie française et de la diplomatie. L'atmosphère y est feutrée. Même les échos de la seconde guerre mondiale viennent à peine la troubler.

La stupeur viendra d'Alexandrie, où, dans un grand éclat de rire, Nasser annonce la nationalisation de la compagnie, le 26 juillet 1956. L'Égypte, qui n'a touché pour tout bénéfice du canal que 77 millions de francs entre 1947 et 1955, prend possession du canal et exige aussi de récupérer les avoirs de la compagnie à l'étranger. Après l'échec de l'expédition militaire franco-britannique, les dirigeants de la compagnie comprennent : ils ne reverront pas le canal.

Faut-il démembrer la compagnie ? Le président de Suez, Jacques Georges-Picot, décide de continuer. Après de longues batailles juridiques, il obtient du gouvernement égyptien une indemnisation de 35 milliards d'anciens francs. Ajoutés à 61 milliards de francs de réserves discrètement

accumulées, la société est richement dotée. En 1958, elle se transforme en compagnie financière de Suez.

La reconversion se fait dans l'improvisation. Les hommes de Suez ont bien une idée : après le canal de Suez, faire le tunnel sous la Manche. Mais le projet est long, compliqué, et échouera dans les années 70. En attendant, il faut utiliser les énormes disponibilités financières de Suez. Sans plan arrêté, la compagnie investit au gré des occasions et de ses humeurs. Elle s'engage dans l'immobilier, les services, l'industrie.

Portée par le début des « *trêves glorieuses* », profitant aussi d'un capitalisme familial à bout de souffle en France, elle prend des

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

En juin 1981, alors que Suez est nationalisé, Jack Francès, aidé par Jean-Marc Vernes, fait basculer, par des rachats en Bourse, le pôle d'assurances vers son groupe, privé. La compagnie voit ainsi partir l'un de ses plus beaux fleurons. Privée dans le même temps de ses plus importantes participations, comme Saint-Gobain, lui aussi nationalisé, elle tente de se reconstruire autour de ses activités bancaires et se modernise.

Privatisé en octobre 1987, en plein krach boursier, Suez est prêt à repartir. « *Comme avant* », pense le nouveau président de la compagnie, Renaud de La Genière. Déterminé à prouver que la nationalisation n'était qu'une parenthèse, il ne perçoit pas les profonds changements intervenus dans l'économie et la montée en puissance des marchés financiers. Il fonce. Dès le printemps 1988, il vole au secours de la Générale de Belgique, attaquée par le financier Carlo De Benedetti, et en prend le contrôle. L'année d'après, craignant de voir le groupe Victoire lui échapper à nouveau, il en prend le contrôle.

Assise sur plus de 80 milliards d'actifs, la compagnie est grosse, riche... et impotente. La crise immobilière, à partir de 1990, va révéler ses faiblesses. Le groupe, qui possède plus de 35 milliards d'actifs dans le secteur, prend de plein fouet le krach du marché. Il tente de colmater les brèches. En vain. En 1993, il cède la partie internationale de Victoire à l'UAP, puis la partie française à l'assureur britannique Commercial Union.

Cela ne suffit pas. Suez affiche 4,7 milliards de pertes en 1994. Le cours de l'action s'effondre. Sans argent, elle est incapable de tenir son rôle d'investisseur professionnel. Mais qui s'en soucie ? Les entreprises, qui accèdent directement au marché boursier, n'ont plus besoin de holdings intermédiaires, comme Suez, chargés d'amasser du capital pour le leur redistribuer. La réalité de Suez apparaît alors, brutale : la compagnie n'est plus qu'une « *grosse sicav* ».

Pion essentiel dans le jeu des participations croisées issues des privatisations, elle est maintenue pour conserver les actions de groupes « amis ».

La proie, toutefois, est bien tentante. En mal de fonds propres, la BNP et l'UAP, avec l'aide de Saint-Gobain, (trois de ses principaux actionnaires), imaginent, en mai 1995, de faire main basse sur Suez, afin de créer un grand groupe financier. Gérard Worms, alors président de la compagnie, tente de s'opposer à ce raid. Le 15 juin, lors de l'assemblée générale de la compagnie, la lutte est au couteau. Les assaillants ont la majorité des voix. Mais, au dernier moment, Jacques Friedmann, PDG de l'UAP, refusera de faire un putsch en pleine assemblée. Suez est sauvé, de peu.

L'avertissement est retenu par Gérard Mestrallet, nommé en remplacement de Gérard Worms. Déterminé à ne plus subir le sort, il décide de donner un destin à Suez : il sera industriel avec la Lyonnaise des eaux. En moins de deux ans, le président renonce à l'activité bancaire et vend Indosuez - filiale très chère au groupe - au Crédit agricole, cède 20 milliards d'actifs, redresse les comptes, modifie l'actionariat et renforce sa présence dans Tractebel, groupe belge d'électricité. La fusion avec la Lyonnaise peut s'engager.

Sans état d'âme apparent, les salariés de la compagnie semblent prêts, une nouvelle fois, à une reconversion totale. Riche, le nouveau groupe leur paraît être en mesure de s'imposer dans le monde. Une réflexion est ouverte pour savoir quel nom lui donner. Attachés au mythe saint-simonien du début de la compagnie, qui rêvait d'associer les savoir-faire techniques, l'initiative privée, le service du public, certains ont déjà une proposition sur le bout de la langue : Suez, tout simplement.

Alors que le canal a coûté 675 millions entre 1858 et 1914, la compagnie a distribué en cinquante-six ans 2,3 milliards de francs, soit trois fois et demie la mise de départ

participations dans des sociétés industrielles.

D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

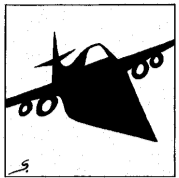
MAIS c'est dans la finance que la compagnie se développe le plus. Dès 1959, elle a créé la Banque de la compagnie financière de Suez, destinée à être une banque d'affaires. En 1966, elle fusionne l'établissement avec les activités bancaires de l'Union des mines-La Hémin, et donne naissance à la Banque de Suez et de l'Union des mines. Cinq ans plus tard, le pré-



Martine Orange
Dessin : Marc Taraskoff

Le PS plaide pour une fusion Aerospatiale-Dassault dont l'Etat doit garder le contrôle

Les industriels espèrent possible « une respiration » des entreprises publiques



SALON DU BOURGET

François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, s'est déclaré « très favorable » à ce que Dassault et Aerospatiale puissent former un en-

semble de taille européenne. « En même temps, il n'y a pas besoin de mettre ce nouvel ensemble sur le marché », a-t-il ajouté, estimant

que le nouveau groupe pourrait très bien rester sous contrôle public, avec une part de l'Etat qui permette d'assurer une influence des pouvoirs

publics. Chez Dassault Aviation, on veut croire que l'une des formules possibles serait la possession par l'Etat d'une action privilégiée.

ALORS que Serge Dassault répète qu'il ne peut pas y avoir fusion, sans privatisation, entre son groupe d'aviation et Aerospatiale et que les partenaires européens de l'industrie aéronautique française – principalement British Aerospace et DASA – affirment leur préférence pour des partenaires français privatisés, le PS tente d'éclaircir sa position sur les regroupements possibles, notamment dans le secteur de la défense.

« Nous renions tout dogmatisme », a expliqué, lundi 16 juin, François Hollande, le premier secrétaire délégué du PS, « souhaitant qu'il y ait des réorganisations, même des regroupements » dans le domaine industriel de défense. « Par exemple, nous sommes très favorables à ce que Dassault et Aerospatiale puissent former un ensemble de taille européenne, a-

il ajouté. En même temps, il n'y a pas besoin de mettre ce nouvel ensemble sur le marché. Nous pensons qu'il peut très bien rester sous contrôle public, avec une part de l'Etat qui permette d'assurer une influence des pouvoirs publics. » « Là-dessus, a estimé M. Hollande, nous appuyerons tous les efforts du gouvernement qui pourraient aller dans ce sens. »

Au Salon du Bourget, les propos du premier secrétaire délégué du PS ont été décortiqués et ils ont paru, à plusieurs industriels du secteur privé comme du secteur public, illustrer une ouverture, chez certains membres du Parti socialiste, à la perspective d'introduire « une respiration » à partir du moment où l'Etat reste majoritaire selon diverses modalités.

Si la position de Serge Dassault

est connue, celle des responsables du groupe Aerospatiale ne l'est pas moins. Le PDG du groupe national et ses principaux collaborateurs disent – non sans humour – préférer à « un Etat ac-

tionnaire sans capital ni trésorerie », qui, de surcroît, n'a plus réalisé comme client que 9 % des commandes militaires passées en 1996 à Aerospatiale, des investisseurs privés « ayant capital et tré-

sonnerie ». Chez Dassault-Aviation, dont l'Etat détient à l'heure actuelle 47 % du capital et où la perspective d'une fusion avec Aerospatiale a fait de nets progrès dans les esprits, on admet que tout gouvernement puisse vouloir maintenir, sous une forme qui reste à déterminer, un moyen de garantir les intérêts publics, dès lors qu'une entreprise travaille pour la sécurité nationale. On considère que l'une des formules possibles est, par exemple, la possession par l'Etat d'une *golden share*, c'est-à-dire d'une action privilégiée et prioritaire lui garantissant de pouvoir, en toutes circonstances, s'opposer à une décision stratégique dans le domaine industriel, technologique et commercial qui n'aurait pas son agrément.

J. I.

M. Gaysot champion de la « concurrence loyale »

Jean-Claude Gaysot, le ministre communiste des transports, a demandé aux Américains lundi 16 juin au Bourget, de respecter les accords commerciaux sur l'aéronautique de 1992 « pas seulement de façon formelle mais d'en appliquer aussi l'esprit ». M. Gaysot a demandé, au nom des quatre ministres européens en charge du dossier Airbus dans les pays membres du consortium aéronautique, que « les discussions engagées entre l'Europe et les Etats-Unis permettent, grâce à une meilleure application de l'accord de 1992, les conditions d'une concurrence loyale ». L'Europe avait obtenu en 1992 le droit d'allouer des avances remboursables représentant 30 % des coûts de développement d'un programme aéronautique, alors que les Américains conservaient la possibilité d'allouer des subventions directes dans l'aéronautique civile pouvant aller jusqu'à 3 % du chiffre d'affaires. La fusion projetée entre les américains Boeing et McDonnell fait craindre que cette limite soit dépassée, grâce aux contrats militaires qui sont en dehors de l'accord.

Le motoriste Snecma apprend à vivre avec un actionnaire public indigent

LE MOTORISTE public Snecma, dont les pertes accumulées depuis plusieurs années ont épuisé les fonds propres, voit enfin le bout du tunnel. Son PDG, Jean-Paul Bechat, a annoncé, lundi 16 juin, qu'il comptait sur un bénéfice de 500 millions de francs cette année, contre des pertes de 280 millions l'an dernier et de 850 millions en 1995. Le redémarrage du marché aéronautique devrait se traduire pour Snecma par une progression de son chiffre d'affaires de 20 % en 1997, à 22,5 milliards de francs. L'embellie est provoquée par la nette reprise du marché aéronautique civil, notamment sur

le moteur le plus vendu au monde, le CFM-56, qui équipe les Boeing 737 et les Airbus A320. CFMI, la filiale commune à Snecma et au motoriste américain General Electric qui construit ce moteur, prévoit de doubler son chiffre d'affaires cette année à 4,5 milliards de francs, contre 2 milliards deux ans plus tôt. CFMI va livrer 750 moteurs en 1997 et environ 900 chacune des cinq années suivantes alors qu'au plus profond de la crise CFMI en livrait moins de 400.

M. Bechat attribue aussi son redressement à sa nouvelle stratégie. Snecma ne se définit plus comme « un groupe de propulsion [moteurs plasmiques, boosters de fusées, propulsion des missiles et moteurs d'avions], d'équipement mécanique [trains d'atterrissage et freins] et de services associés ». Conséquence : en un an, M. Bechat a lancé une OPA sur sa filiale à 51 % la Société européenne de propulsion (SEP, propulsion à poudre et liquide), empochant au passage une importante trésorerie. Son prédécesseur s'apprêtait à la vendre. M. Bechat a regroupé le pôle freinage autour de Messier-Bugatti et Carbone Industrie, et a créé un pôle services avec Snecma Services. La réorganisation du groupe n'est peut-être pas tout à fait terminée. Les milieux industriels évoquent la constitution d'un pôle grosse propulsion en Aquitaine, autour des moteurs spatiaux et de la propulsion de la SEP et de l'activité de missiles ballistiques d'Aerospatiale.

RAMENER LE CALME

« Depuis mon arrivée à la tête du groupe, je me suis efforcé de ramener le calme », a également expliqué M. Bechat, faisant al-

lusion à la période de tensions entre le motoriste français et General Electric, son allié américain de vingt-cinq ans. Jean-Paul Dufour, son prédécesseur, revendiquait une nouvelle répartition des rôles dans les futurs programmes afin d'assurer à Snecma la maîtrise des parties chaudes des moteurs. Le CFM-XX, qui devait équiper les versions allongées de l'Airbus A340, était au cœur de cette polémique. Elle n'a plus lieu d'être puisque Airbus a annoncé au Salon du Bourget que son futur avion serait motorisé, au moins dans un premier temps, par le britannique Rolls-Royce. Le groupe Snecma se console en expliquant qu'il fabriquera les trains d'atterrissage de ce nouvel avion.

Autre déception pour Snecma, le consortium d'avions régionaux A1 (R) a annoncé, lundi 16 juin, qu'il n'était pas en mesure de lancer son jet de soixante-dix places (*Le Monde* du 15 juin). Snecma avait développé depuis un an, avec la filiale canadienne de l'américain Pratt & Whitney, un nouveau moteur pour cet avion. Dernier élément d'incertitude : Snecma, qui fabrique le moteur M-88 du Rafale, attend du nouveau gouvernement, tout comme le groupe Dassault, la confirmation de la commande de quarante-huit exemplaires du nouvel avion de combat.

Cette bouffée d'oxygène espérée ne résoudra pas l'avenir des deux mille salariés de sa direction technique privés de nouveau programme de développement. Les gouvernements britannique et français ont demandé à Rolls-Royce et Snecma de travailler ensemble sur le programme AMET (Advanced Military Engine Technology) pour l'avion de combat européen qui succédera au Rafale et

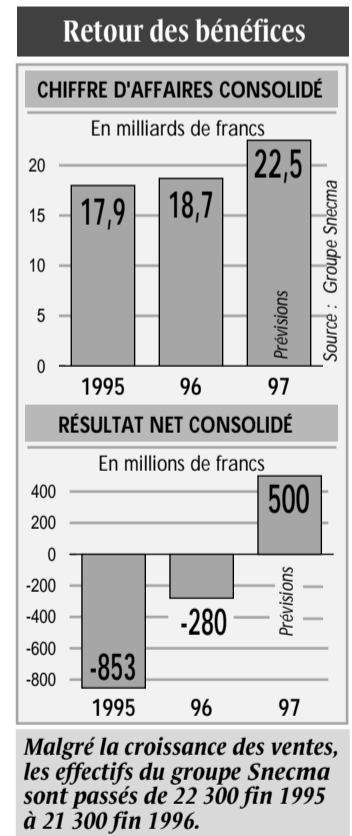
à l'Eurofighter. Pour l'instant, le motoriste français ne voit pas venir les crédits d'Etat, et ses ingénieurs risquent d'être en première ligne du plan social qui prévoit huit cents suppressions d'emplois sur deux ans.

RECAPITALISATION

Snecma devra également passer le cap délicat de la recapitalisation. La consommation de ses fonds propres oblige l'Etat actionnaire à injecter de l'argent frais avant la fin de l'année 1998. M. Bechat ne se fait aucune illusion sur les capacités financières de son ac-

tionnaire et sur ses priorités. Ni sur la privatisation de son groupe, dont le nom avait été pourtant inscrit sur le décret des entreprises privatisables en 1993. Il propose donc à l'Etat d'étudier « un coup d'accordéon » sur le capital, permettant de tirer un trait sur le passé. Ménageant son actionnaire unique, M. Bechat ne s'estime pas excessivement handicapé par son indigence. Il fait le pari audacieux de compter sur son seul redressement pour repartir de l'avant.

Christophe Jakubyszyn



La nomination du PDG d'Arianespace est retardée de quinze jours

Le gouvernement demande « des informations »

LA DERNIÈRE péripétie du feuilleton de la succession du PDG d'Arianespace, Charles Bigot, a pris la forme d'un bref communiqué publié lundi 16 juin. L'assemblée générale de la société exploitante du lanceur Ariane, qui devait, ce jour-là, nommer le successeur de M. Bigot, « a décidé de surseoir à statuer sur les décisions proposées et, en conséquence, de s'ajourner ». Une nouvelle réunion aura lieu le 30 juin avec le même ordre du jour. La raison ? Le nouveau gouvernement français « a demandé à être informé de toutes les décisions importantes sur le point d'être prises, quels qu'en soient les domaines ».

Cette histoire à rebondissements avait commencé, début avril, par un

coup de force du précédent gouvernement. Jean-Marie Luton, directeur général (en fin de mandat) de l'Agence spatiale européenne, avait été imposé au conseil d'administration d'Arianespace pour remplacer M. Bigot, en lieu et place de Francis Avanzi, directeur général d'Arianespace, dauphin de son supérieur direct, désigné comme tel par le conseil d'administration il y a deux ans (*Le Monde* daté 25-26 mai). L'Etat français (par l'intermédiaire du CNES) y étant majoritaire, l'assemblée devait entériner ce choix.

L'affaire avait fait grand bruit dans les milieux spatiaux, de nombreux industriels et partenaires européens s'inquiétant des conséquences, pour l'image

d'Arianespace, de ce diktat gouvernemental sur la marche d'une société européenne de droit privé. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, désormais chargé de l'espace, compte-t-il revenir sur les choix de son prédécesseur ? Souhaite-t-il, plus simplement, s'informer avant de confirmer une décision qui, soulignent certains responsables du spatial français, fut « dictée par l'Elysée » ? Les parties concernées gardent le mutisme, Francis Avanzi se contentant de préciser que la direction d'Arianespace n'a pas été consultée par le cabinet de M. Allègre.

Jean-Paul Dufour

DÉPÊCHES

■ **EUROCOPTÈRE** : le groupe franco-allemand Eurocopter a reçu commande de seize hélicoptères (douze *Dauphin* et quatre *Super-Puma*) de la part de deux sociétés norvégennes spécialisées dans l'exploitation pétrolière *off shore* en mer du Nord. Les deux contrats s'élèvent, au total, à quelque 600 millions de francs.

■ **DASSAULT ELECTRONIQUE** : le groupe fournira des équipements de guerre électronique (il s'agit de détecteurs d'alerte-radar qui identifient les systèmes d'armes déployés sur un champ de bataille) à l'armée de l'air française, qui les embarquera sur cent-dix avions *Mirage F1*, déjà dotés de brouilleurs du même constructeur.

■ **EUROFIGHTER** : un rapport d'un cabinet d'audit, mandaté par le ministère allemand de l'économie, sera rendu public, le 20 juin, sur un schéma de financement de l'avion de combat *Eurofighter*, un projet commun à l'Allemagne, au Royaume-Uni, à l'Italie et l'Espagne. Le but est de concevoir une participation financière des industriels allemands, et notamment de DASA, aux dépenses d'industrialisation que le budget de la défense, à Bonn, n'est pas en mesure d'assurer seul.

■ **ROLLS ROYCE** : le constructeur britannique de moteurs d'avions Rolls Royce a décroché de nouveaux contrats pour un montant total d'environ 750 millions de dollars avec les compagnies aériennes British Airways, South African Airways (Afrique du Sud) et Icelandair (Islande).

■ **AERO INTERNATIONAL** : le consortium aéronautique européen (Alenia-Aerospatiale-British Aerospace) spécialisé dans les petits avions de transport régional a repoussé le lancement de son avion à réaction de 70 places, Airjet ou A1 (R) 70, qui était prévu au Bourget.

■ **BOMBARDIER - BOEING** : la firme canadienne Bombardier a indiqué lundi 16 juin avoir signé avec la compagnie Boeing, à l'occasion du Salon du Bourget, un contrat de 290 millions de dollars canadiens (210 millions de dollars américains) pour poursuivre la fabrication du tronçon du fuselage arrière du long-courrier Boeing 767.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



Actionnaires d'Eurotunnel
Vous souhaitez participer
aux Assemblées générales
qui se tiendront le 10 juillet 1997*
à 14h30, au Palais des Congrès (Paris XVII^e).

Pour obtenir les documents d'Assemblée
appelez dès maintenant le

PRIX APPEL LOCAL

N° AZUR 0 801 121 121

Du lundi au vendredi (9h - 18h).
Vous indiquerez vos noms, prénoms, adresse,
quantité de titres et coordonnées bancaires (RIB).

ou, sur Minitel : 3615 Eurotunnel

* Dans le cas vraisemblable pour Eurotunnel S.A. ou l'Assemblée ne pourra se tenir sur première convocation le 24 juin, faute de quorum.

Le Prospectus Préliminaire visé par la COB (n° 97-264 du 27/05/97) est disponible sur simple demande au siège de la société.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 17 JUIN

Liquidation : 23 juin
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 10h15

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % +/-, Montant coupon (1). Lists various financial instruments and their performance.

Main table of market data with columns: Instrument name, Cours précéd., Derniers cours, % +/-, Montant coupon (1). Includes various stocks and bonds.

Table of international market data with columns: Valeurs Étrangères, Cours précéd., Derniers cours, % +/-, Montant coupon (1). Lists foreign stocks and currencies.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15 MARDI 17 JUIN

Table of commodity prices with columns: OBLIGATIONS, du %, du coupon. Lists various commodities and their prices.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15 MARDI 17 JUIN

Table of second market prices with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various financial instruments.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 16 juin

Table of SICAV and FCP prices with columns: Valeurs, Émission Frais incl., Rachat net. Lists various investment funds.

Table of actions françaises with columns: Actions Françaises, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Advertisement for Yachts de Paris featuring a boat and text: 'VALEUR SÛRE Découvrez la cuisine exceptionnelle de Gérard Besson, dont la cote ne cesse de monter. YACHTS DE PARIS Croisières Gourmandes Réservations : 01 44 37 10 20'

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15 MARDI 17 JUIN

Table of new market prices with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various financial instruments.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10h15 MARDI 17 JUIN

Table of off-market prices with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various financial instruments.

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

BRED BANQUE POPULAIRE

Une sélection Cours de clôture le 16 juin

Table of Bred Banque Populaire products with columns: Valeurs, Émission Frais incl., Rachat net. Lists various financial instruments.

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

Table of international market data with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists foreign stocks and currencies.

Un compagnon méconnu de la Terre est révélé par les ordinateurs

Découvert en 1986, un petit astéroïde suit une orbite liée à notre planète

Son nom de baptême est l'objet 3 753. Les travaux de chercheurs canadiens et finlandais publiés dans *Nature* montrent qu'il tourne autour du Soleil en un peu

moins d'un an, sur une orbite plus allongée que celle de la Terre. Dans sa course, il se rapproche le plus près de notre planète tous les 385 ans.

LA TERRE a un second compagnon. Il ne s'agit pas d'une seconde Lune, qui, pour une raison inexplicable, serait restée cachée à nos yeux, mais d'un petit astéroïde de 5 km de diamètre, l'objet 3 753, qui s'approche de notre planète deux fois par an, et en subit l'influence gravitationnelle. Il dessine alors une orbite particulière, que les astronomes appellent en « *fer à cheval* ». Dans sa course, il se rapproche le plus près de la Terre tous les 385 ans, à la distance encore respectable de 15 millions de kilomètres (40 fois la distance Terre-Lune).

C'est en utilisant de puissants simulateurs informatiques que les astronomes Paul Wiegert et Kimmo Innanen, de l'université de York, à North York, au Canada, et Seppo Mikkola, de l'université de Turku, à Piikkiö, en Finlande, ont pu décrire ce curieux compagnonnage. Découvert en octobre 1986, l'astéroïde 3 753 « *se trouvait dans notre jardin depuis un certain temps, mais nous venons tout juste de découvrir sa trajectoire inhabituelle* », a déclaré Kimmo Innanen.

D'après ses calculs, publiés le 12 juin par la revue scientifique *Nature*, notre compagnon épisodique tourne autour du Soleil en un peu moins d'un an, sur une orbite plus allongée que celle de la Terre. Mais, quand il s'approche de cette dernière, les interactions gravitationnelles dues à notre planète provoquent une variation de la vitesse de l'astéroïde, beaucoup plus petit.

Tantôt elle le ralentit, tantôt elle l'accélère, ce qui se traduit par une

sorte de pas de deux cosmique. « *En simplifiant les choses à l'extrême, on peut les comparer à deux cyclistes sur piste qui cherchent à se dépasser en combinant la force centrifuge et l'inclinaison de la piste. L'un rejoint parfois l'autre, et inversement* », explique Antonella Barucci, spécialiste des petits corps du système solaire à l'observatoire de Meudon. En imaginant une Terre immobile, l'observateur terrien pourrait voir le petit astéroïde s'approcher et s'éloigner de la planète, en effectuant cette fameuse figure en « *fer à cheval* ».

DANSER UN MILLION D'ANNÉES

Les astronomes qui ont réalisé l'étude estiment que la danse de l'astéroïde et de la Terre devrait durer un million d'années, à condition qu'il ne percute pas les planètes dont il doit traverser l'orbite dans les siècles à venir. Les simulations indiquent qu'il doit traverser celle de Mars dans 2 500 ans, celle de la Terre dans 2 750 ans, et celle de Vénus dans 8 000 ans.

« *C'est la première fois que l'on constate que la Terre a un compagnon astéroïdal. Mais cela a peut-être eu lieu dans le passé, sans qu'on le sache* », estime Antonella Barucci. Elle ajoute : « *les orbites en fer à cheval sont déjà connues, puisqu'on sait depuis 1980 que deux satellites de Saturne, Epiméthée et Janus, suivent ce type de trajectoire* ».

Même s'il le fait avec plus de constance que les autres, ce petit astre n'est pas le seul à serrer de près notre planète. Il appartient à un vaste ensemble d'astéroïdes dont l'orbite excentrique les

amène parfois très près de la Terre, et que les astronomes ont baptisé « *Near-Earth Asteroids* » (NEA). Ils en ont décelé jusqu'à présent 360 d'un diamètre inférieur à 20 km, mais il pourrait en exister plus de 2 000 d'un diamètre supérieur à 1 km.

Certains sont parfois passés à un cheveu de notre globe. Le dernier en date, l'objet 1989 FC, l'a « *frôlé* » à « *seulement* » 690 000 km de distance en 1989. Sans compter certains astéroïdes qui dans le passé ont atterri lourdement sur notre malheureuse planète, y provoquant des dégâts considérables, comme celui qui, pense-t-on, fut à l'origine de l'extinction des dinosaures.

Leur origine et leur composition restent encore mystérieuses. On suppose « *qu'une grande partie d'entre eux proviennent de la ceinture principale d'astéroïdes située entre Mars et Jupiter, les autres pouvant être des comètes mortes ou dormantes* », explique Antonella Barucci. Pour tenter de le vérifier, la NASA a lancé, en février 1996, la sonde NEAR (Near-Earth Asteroid Rendezvous), qui devrait, le 27 juin, passer à 1 200 km de l'astéroïde Mathilde, dans la ceinture principale. Si tout se passe comme prévu, le petit engin de 805 kg poursuivra ensuite sa route. Le 6 février 1999, il devrait se mettre en orbite autour de 433 Eros, un astéroïde long de 40 km et large de 14 km, pour le photographe et en étudier les caractéristiques physiques et chimiques.

Christiane Galus

SPORTS

Alain Prost cherche un remplaçant à Olivier Panis pour la fin de la saison de formule 1

AU LENDEMAIN de l'accident d'Olivier Panis, sur le circuit de l'île Notre-Dame, à Montréal, Alain Prost a décidé de faire appel au jeune pilote français Emmanuel Collard pour effectuer, à partir de mardi 17 juin, les trois journées d'essais programmées sur le circuit de Magny-Cours, où aura lieu le Grand Prix de France, le 29 juin.

Emmanuel Collard, vingt-six ans, avait déjà été pressenti par le propriétaire de l'écurie Prost Grand Prix pour remplacer Shinji Nakano au volant de la seconde Prost-Mugen-Honda. Il est actuellement pilote essayeur chez Benetton-Renault, fonction qu'il avait déjà exercée au sein des écuries Ligier, Jordan, Tyrrell et Williams-Renault.

Après un premier titre national en karting, dans la catégorie minimax, à onze ans, Emmanuel Collard est devenu champion de France de Formule Renault en 1990. Plus récemment, il a remporté la Porsche Supercup, en montant sur le podium de cette épreuve neuf fois sur neuf et en s'adjugeant la position de pointe à sept reprises.

En dépit de son expérience de pilote essayeur, Emmanuel Collard n'a jamais participé à un grand prix de formule 1 et il n'est

donc pas certain de disputer l'épreuve de Magny-Cours dans la Prost-Mugen-Honda d'Olivier Panis. « *Nous confirmerons son engagement dans trois jours* », a précisé Cesare Fiorio, directeur sportif de Prost Grand Prix.

Cinq ou six autres pilotes ont spontanément offert leurs services et Alain Prost hésite, semble-t-il, entre deux solutions : privilégier l'avenir en donnant sa chance à un jeune pilote prometteur comme Emmanuel Collard, ou faire appel à un conducteur riche d'une solide expérience en formule 1 afin d'engranger le plus grand nombre de points possible dès cette saison. Dans ce cas, l'Anglais Martin Brundle, qui a déjà pris le départ de 158 grand prix, pourrait être l'homme de la situation.

DOUBLE FRACTURE TIBIA-PÉRONÉ

A l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal, Olivier Panis se remet « *normalement* » de l'intervention chirurgicale qu'il a subie pendant trois heures dimanche après-midi. Le pilote grenoblois était arrivé éveillé à l'hôpital. Il souffrait d'une double fracture tibia-péroné à la jambe droite, « *avec une déformation évidente* », et d'une fracture « *non déplacée* » à la jambe gauche. Celle-ci aurait pu être simplement plâtrée, mais les

médecins ont décidé, en accord avec le pilote, de l'opérer pour faciliter la rééducation.

Ils ont procédé à un enclouage verrouillé des deux tibias fracturés. Cette technique est supposée favoriser une récupération rapide, car elle laisse le genou et la cheville du patient libres de bouger. Selon le docteur Pierre Ranger, le chirurgien orthopédiste de l'hôpital Sacré-Cœur, Olivier Panis a eu de la chance dans son malheur, car les fractures sur les os longs provoquent moins de séquelles que celles qui touchent les articulations.

Olivier Panis est « *très fatigué* », selon son kinésithérapeute François Gressot, qui n'a pas quitté le chevet du pilote français. « *Dès que nous l'avons vu après son accident, Olivier, qui était conscient, nous a demandé si ses blessures étaient graves et s'il pourrait reconduire et quand. Il a fallu le rassurer* », a raconté François Gressot. « *D'ici une dizaine de jours, nous irons avec Olivier dans un centre de rééducation, soit en Bretagne, soit dans les Landes* », a ajouté Patrick Chamagne, le préparateur physique d'Olivier Panis. Cette rééducation devrait durer entre six et douze semaines, période pendant laquelle le pilote ne pourra pas marcher.

Selon Alain Prost, la voiture de son pilote principal a été victime dimanche d'« *une rupture de pièces de suspension, certainement sur l'arrière* ». « *Il faut se rendre compte qu'Olivier s'en tire très bien, étant donné l'endroit où cela s'est passé, l'impact, qui a eu lieu à 226 km/h, et la façon dont l'accident s'est produit* », a-t-il ajouté. Olivier Panis avait été heurté dès le départ du grand prix, puis il avait touché un rail avec sa roue arrière droite quelques tours avant son accident. « *Il est très rare qu'une pièce mécanique casse sans touchette* », a indiqué Alain Prost. Une rupture de pièce, c'est ce qu'il y a de plus grave : on ne contrôle plus la voiture. »

Éric Collier (avec Pascale Guéricolas à Montréal)

APPEL D'OFFRES 1997

POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE,

LE CENTRE VOLVIC POUR LA RECHERCHE

SUR LES OLIGO-ÉLÉMENTS

LANCE UN APPEL D'OFFRES DESTINÉ À SOUTENIR

DES PROJETS ET BOURSES DE RECHERCHE SUR LE THÈME :

«Oligo-éléments, prévention et santé»

Bourses d'études

Deux bourses de 100 000 Francs.

Les bourses sont destinées à des chercheurs français

ou étrangers pré-doctorants de moins de 40 ans

(titulaire au moins d'un DEA ou diplôme équivalent et étudiants

en cours de DEA - sous réserve d'obtention du diplôme)

et travaillant en France dans tout domaine de recherche

sur les oligo-éléments.

Les projets ayant pour thème «Oligo-Éléments, prévention et santé»

peuvent porter sur tous les domaines de la recherche

fondamentale ou appliquée.

Les demandes doivent être présentées par l'intermédiaire

du laboratoire ou organisme d'accueil où s'effectuera la recherche.

Une seule demande par étudiant pourra être prise en compte.

Les bourses sont mises en place le 1^{er} novembre 1997.

Subventions de projets de recherche

Deux subventions de 80 000 Francs sur un an.

Cet appel d'offres est ouvert à tout laboratoire

ou organisme de recherche public ou privé.

Les projets ayant pour thème «Oligo-Éléments, prévention

et santé» peuvent porter sur tous les domaines de la recherche

fondamentale ou appliquée, notamment l'immunologie,

la biologie moléculaire ou cellulaire, la recherche clinique

et physiopathologique et l'épidémiologie.

Chaque organisme ou laboratoire

ne pourra bénéficier que d'une subvention.

Les dossiers de candidatures pour les projets et les bourses

de recherche seront disponibles à partir du lundi 14 juin 1997,

ils seront adressés sur demande écrite à :

Mme Viviane de la Guéronnière

Centre Volvic pour la Recherche sur les Oligo-Éléments

60, bd du Maréchal Joffre - 92540 Bourg-la-Reine

Important

L'appel d'offres 1997 du Centre Volvic pour la Recherche sur les Oligo-Éléments sera clos le jeudi 31 juillet 1997. Les dossiers doivent être expédiés par la poste avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers arrivés après la date de clôture ne seront pas pris en compte, aucune dérogation ne sera acceptée.

volvic
CENTRE VOLVIC POUR LA
RECHERCHE SUR LES OLIGO-ELEMENTS

Retour du soleil

AVEC l'évacuation vers l'est de la perturbation orageuse et la poussée anticyclonique de l'Atlantique, la journée de mercredi sera calme. Les nuages seront encore présents le matin sur la moitié nord mais l'après-midi sera généralement ensoleillé.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. - Malgré quelques passages nuageux le long des côtes de la Manche, la matinée sera bien ensoleillée. L'après-midi des nuages plus épais aborderont la Bretagne. Les températures seront comprises entre 18 et 21 degrés.

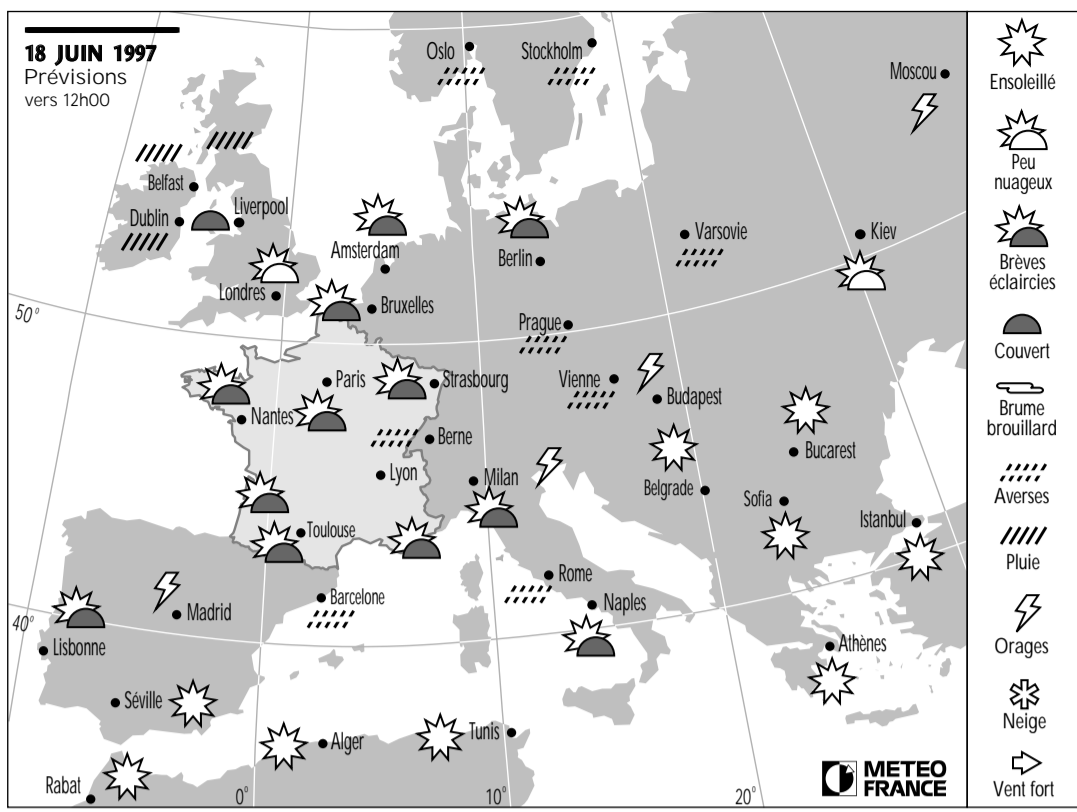
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les nuages seront très nombreux le matin sur les Ardennes, l'Ile-de-France et le Centre. L'après-midi de larges éclaircies se développeront. Les températures oscilleront entre 18 et 21 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les nuages seront fortement présents le matin avec quelques faibles pluies sur l'Alsace. L'après-midi, le soleil fera de belles apparitions. Les températures dépasseront difficilement 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur les Pyrénées, le ciel restera nuageux et des foyers orageux pourront se développer en soirée. Ailleurs le soleil dominera la journée. Les températures progresseront légèrement pour atteindre entre 21 et 24 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les passages nuageux matinaux sur le nord de ces régions n'empêcheront pas la journée d'être bien ensoleillée. Les températures seront stationnaires et comprises entre 19 à 22 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur ces régions le soleil brillera généreusement toute la journée. Les températures resteront douces, comprises entre 24 et 28 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

FRANCE. Les cars Air France desservant l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle s'arrêtent désormais à la gare de Lyon, dans les deux sens entre Roissy et la gare Montparnasse (ligne 4). La desserte fonctionne toutes les 30 minutes, chaque jour de 7 heures à 21 heures. Le billet coûte 65 F l'aller (110 F pour l'aller-retour).

HÔTELS. A partir du vendredi 27 juin et jusqu'à dimanche 7 septembre, Holiday Inn applique des tarifs d'été ou « summer special » sur le prix des chambres dans 207 établissements situés en Europe, au Proche-Orient et en Afrique (numéro vert : 0800-90-59-99). Ceux-ci sont valables chaque jour de la semaine et incluent le service, les taxes et le petit déjeuner pour deux adultes et deux enfants de moins de douze ans. Les adolescents sont accueillis gratuitement jusqu'à 19 ans s'ils partagent la chambre des parents.

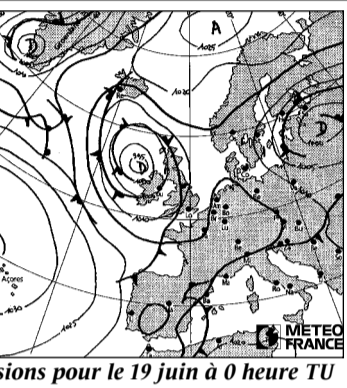
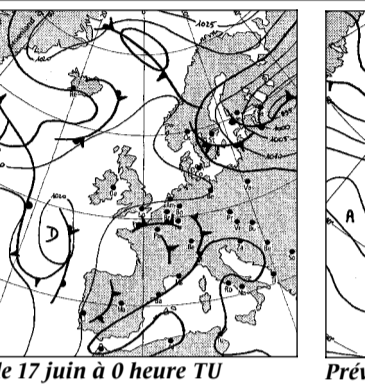
PRÉVISIONS POUR LE 18 JUIN 1997

Table with 2 columns: Ville, Prévisions (S, N, C, P, *). Includes cities like Papeete, Pointe-A-Pit., Europe, etc.

Table with 2 columns: Ville, Prévisions (S, N, C, P, *). Includes cities like Kiev, Lisbonne, Liverpool, etc.

Table with 2 columns: Ville, Prévisions (S, N, C, P, *). Includes cities like Venise, Vienne, Amériques, etc.

Table with 2 columns: Ville, Prévisions (S, N, C, P, *). Includes cities like Le Caire, Marrakech, Nairobi, etc.



La prudence est toujours recommandée pour le rachat de crédits

PASSIONNÉ de moto, Armand D. a acheté en juin 1995, une Honda 1500 neuve, pour laquelle il a emprunté à un établissement de crédit 124 000 francs remboursables en soixante mensualités de 2 660 francs au taux de 10,4 %.

Pour étonnant qu'il soit, l'arrangement pouvait paraître acceptable. En effet, le paiement des échéances par un tiers est couramment pratiqué par les organismes prêteurs.

cepté d'enregistrer les coordonnées bancaires du garagiste. Mais cette formule « juridique imparfaite » a entraîné pour Armand des conséquences.

était affecté à l'achat d'un bien particulier, les clauses de son contrat (clause de gage) lui interdisaient de le revendre.

pu vérifier la solvabilité du garage auprès du greffe du tribunal de commerce, et l'aider à vendre sa moto ailleurs, dans de meilleures conditions, en faisant coïncider le moment de la réception des fonds avec la revente effective du véhicule.

Enfin, il aurait pu également obtenir un réaménagement portant sur la durée du crédit ou le montant des échéances, ou même, tenter de renégocier son crédit à un taux plus bas, soit chez son prêteur, soit auprès d'un organisme concurrent.

Comment renégocier

Les taux. Alors que les taux des prêts avoisinaient les 11 % en 1995, ils se situent aujourd'hui aux environs de 6 % à 7 %.

Crédit immobilier. Pour un remboursement anticipé, la pénalité maximale est d'un semestre d'intérêts sur le capital remboursé, sans pouvoir dépasser 3 % du capital restant dû.

un prêt à la première moitié de sa durée, pendant laquelle on rembourse surtout les intérêts, et un taux inférieur d'au moins deux points. Il faut également être attentif aux frais de dossier du nouveau prêt, aux frais d'hypothèque et surtout aux assurances.

Comme il ne peut pas payer, il se voit assigné en justice, avec la perspective de devoir payer un crédit pour une moto qui n'est plus en sa possession et le risque de se faire saisir son nouvel engin, pour lequel un autre crédit est en cours.

Il existait pourtant plusieurs solutions. Armand D. aurait pu exiger la différence entre le prix de vente de son ancienne moto (93 000 francs) et le prix d'achat de la nouvelle (56 000 francs).

En cas de refus du garagiste de lui verser la moindre somme, il aurait dû demander conseil à l'organisme prêteur. « Nous aurions alors pu vérifier la solvabilité du garage auprès du greffe du tribunal de commerce, et l'aider à vendre sa moto ailleurs, dans de meilleures conditions, en faisant coïncider le moment de la réception des fonds avec la revente effective du véhicule. »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97126

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

Grid for crossword puzzle with 11 columns and 11 rows.

HORIZONTALEMENT I. Une supplique qui a été entendue. - II. Vient de se convertir. Personnel. - III. Moitié de cube. La colère de grand-père. Petit ensemble. - IV. Protège l'extrémité. Germaine ou Nicolas. - V. En rupture avec le communisme, il est l'auteur d'une Conspiration. A une forte odeur d'essence. - VI. Points sur la carte. Coule en Laponie. - VII. Comme des mousquetaires. Finis le foyer. - VIII. En plein vol. Retiennent le

bâtiment. - IX. Toute en douceur et en délicatesse. Groupe qui a dérapé. - X. Atteint des sommets. Protège le gardien. - XI. Remèdes d'apothicaire et de bonne femme. VERTICALEMENT 1. Double au théâtre. - 2. Un métier qui bat de l'aile. Lettres de Guignol. - 3. Fleuve. En plein gaz. Parfait pour un visage. - 4. Enlève le superflu. - 5. Chant funèbre. English pet. - 6. Seigle canadien mis en bouteille. Pris d'une

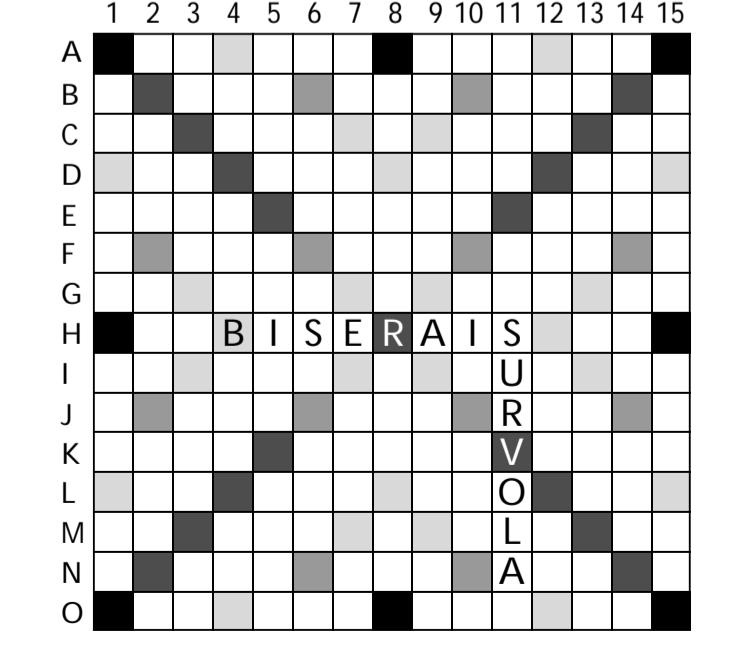
grande passion. - 7. Dans les pattes. Dépouillera par la force. - 8. Bout de mamelle. Déchiffré à l'envers. Aux bouts de l'infini. - 9. Battre à plate couture. - 10. Dans la corbeille. Un repaire pour la bête. - 11. Plaisants si l'on fait de bons mots.

Philippe Dupuis SOLUTION DU N° 97125 HORIZONTALEMENT I. Compétition. - II. OPA. Véranda. - III. Nichas. Cher. - IV. Un. Us. Clerc. - V. Rimailleur. - VI. Bau. Fée. End. - VII. Atre. Bornéo. - VIII. Trisme. Ete. - IX. Ie. Filou. - X. Otées. Indra. - XI. Neutraliser. VERTICALEMENT 1. Conurbation. - 2. Opiniâtreté. - 3. Mac. Mûri. Eu. - 4. Hua. Esfet (fêtés). - 5. Evasif. Misr. - 6. Tes. Lebel. - 7. Ir. Cléo. Oil. - 8. Tacle. Réuni. - 9. Inhérent. DS. - 10. Oder. Née. Ré. - 11. Narcodollar.

SCRABBLE PROBLÈME N° 22

A la recherche du troisième mot

1) Vous avez tiré A E M N O T U. a) Trouvez et placez un mot de sept lettres. b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille. N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer. 2) Préparation de la grille de la semaine prochaine. c) Premier tirage : C I N N O R S. Trouvez un sept-lettres. d) Deuxième tirage : A E E L S U X. Trouvez un sept-lettres. Solution du problème dans Le Monde du 25 juin.



Solutions du problème paru dans Le Monde du 11 juin. Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le

mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical. a) RONGEAI, 1 L, 82, faisant RA ; en 9 F, 72, faisant RIVERAIN ; en G 8, 62, faisant RI. b) COGNERAI, B 2, 63, ou l'anagramme CONGREAI - MORIGENA, D 2, 72 - EBORNGAI, E 1, 72 - AR-

GOVIEN, du canton suisse d'Argovie, 4 D, 74 - NAGEOIRE, 5 E, 86 - RONGERAI, 6 C, 65, ou les anagrammes ROGNERRAI, IGNORERA et ORGARNIER - ORANGEAI, 7 F, 62. c) BISERAI ou BIAISER. d) SURVOLA. Michel Charlemagne

